



Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2007

Agrégation interne d'histoire-géographie

**Rapport de jury présenté par
Joëlle DUSSEAU
Inspectrice générale de l'éducation nationale
Présidente du jury**

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jurys

Concours interne

de recrutement de professeurs agrégés

et concours d'accès à l'échelle de rémunération

section: HISTOIRE-GEOGRAPHIE

SESSION DE 2007

RAPPORT DU JURY

Pour la session 2007, 954 candidats ont composé aux trois épreuves de l'écrit du concours interne de l'agrégation d'histoire et géographie pour 90 postes offerts; 89 candidats aux trois épreuves de l'écrit du CAERPA pour 10 postes offerts. Le jury a retenu 197 admissibles à l'agrégation et 16 au CAERPA. Si les critères de jugement du jury ont été identiques pour les deux concours, la barre d'admissibilité, a été fixée à 28 pour l'agrégation, 25,5 pour le CAERPA de façon à garantir un nombre d'admissibles supérieur au nombre de postes offerts.

Pour l'admission, 90 candidats ont été déclarés admis à l'agrégation, 4 au CAERPA. Les moyennes atteintes par les derniers admis sont respectivement de 9,07 et de 9,35. Qu'on ne voie là aucune discrimination entre candidats de l'enseignement public et de l'enseignement privé, mais simplement l'effet d'un fort écart entre le dernier admis au CAERPA et les candidats suivants, aucun de ceux-ci n'ayant obtenu de note moyenne égale ou supérieure à 9,07.

Les épreuves orales se sont déroulées cette année encore à l'IUFM de Châlons-en-Champagne. Le dévouement et l'attention du personnel de l'IUFM ainsi que des vacataires recrutés pour la circonstance ont permis un bon accueil des candidats. Chacun d'eux a pu visiter les bibliothèques du concours la veille des épreuves, puis préparer celles-ci dans d'excellentes conditions. Le jury et sa présidente adressent leurs vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué ainsi à la réussite de la session 2007.

Le jury comprenait 73 membres: professeurs agrégés enseignant en collège ou en lycée, professeurs de l'enseignement supérieur enseignant en IUFM ou en université, professeurs de classes préparatoires aux grandes écoles, inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux. Composé avec un souci d'équilibre (y compris entre les deux sexes) et de diversité le jury forme une équipe cohérente, rassemblée par une concertation permanente et des convictions partagées sur ce que doivent être les qualités scientifiques et pédagogiques d'un professeur agrégé d'histoire et de géographie. Il n'est placé sous l'influence d'aucune école historique ou géographique. Le bon déroulement du concours repose sur le travail et l'exigence de chacun. Les décisions sont collectives.

Une solide organisation, une attention particulière aux candidats et un suivi attentif du travail quotidien (conception des sujets, interrogations, critères d'évaluation, harmonisation des pratiques docimologiques.) assurent, tout au long des épreuves, l'équité de celles-ci. Cette responsabilité, qui incombe au président du jury, n'aurait pu être assumée sans l'engagement et la rigueur de chacun, ni sans le soutien sans faille d'une équipe constituée

cette année de Danièle Champigny et Dominique Billoghi, vice-présidents, Pierre Moraine, secrétaire général, et Emmanuelle Picard, secrétaire générale adjointe.

Dans ce rapport, le jury s'efforce de préciser et clarifier les exigences du concours et ses propres attentes. Ce rapport constitue en conséquence un repère essentiel pour les candidats ainsi que pour les professeurs qui, en université et en IUFM, assument la responsabilité des préparations à l'oral comme à l'écrit.

Le jury a fourni, sous forme écrite, aux candidats malheureux qui en ont fait la demande de brefs commentaires personnalisés sur leurs prestations écrites et orales. C'est cependant dans le rapport du concours qu'ils trouveront les explications les plus détaillées sur les attentes du jury et les critères d'évaluation qu'il applique. Les observations qui y sont formulées devraient permettre aux candidats qui le souhaitent de comparer leurs prestations avec les approches qui ont été valorisées par les correcteurs.

Les moyennes relevées en attestent, l'agrégation interne de 2007 a été d'un bon niveau. Dans un concours difficile qui vise à apprécier autant la réflexion et les qualités pédagogiques des candidats que leur maîtrise scientifique et l'étendue de leur culture disciplinaire, le jury a trouvé des motifs à satisfaction dans de nombreuses prestations écrites et orales, à regret aussi dans la limite que lui imposait la réduction du nombre de postes offerts.

Cette considération devrait rasséréner plus d'un candidat déçu par sa note à telle ou telle épreuve ou par son résultat. Dans un concours, la note n'a qu'une valeur relative au sens plein du terme, c'est-à-dire celle d'un outil de classement des candidats. Un échec ou une contre-performance ne remet nullement en cause les qualités professionnelles d'enseignants que l'on a pu encourager à préparer le concours de l'agrégation interne précisément parce qu'ils sont d'excellents professeurs.

Du témoignage même des candidats, tout au moins de ceux qui s'y sont sérieusement investis, la préparation au concours interne de l'agrégation constitue, quelle qu'en soit l'issue, un moment de formation privilégié dans la carrière des enseignants. Ce rapport vise à leur permettre de mieux cibler leur effort et à accroître ainsi leurs chances de succès, pour le plus grand bénéfice des élèves - lequel constitue la justification ultime de leur démarche.

Joëlle DUSSEAU, IGEN, Présidente du jury

JURY

Présidente

Mme Joëlle DUSSEAU, Inspectrice générale de l'Education nationale

Vice-Président (s)

M. Dominique BILOGHI, Maître de conférences des universités – Mme Danièle CHAMPIGNY, IA-IPR

Secrétaire général

M. Pierre MORAINÉ, IA-IPR

Secrétaire général adjoint

Mme Emmanuelle PICARD, chargée de recherche INRP

Membres du jury

M. Vincent ADOUMIE - M. Christian BARDOT - Mme Catherine BARRUEL - M. Didier BENJAMIN - M. Bruno BENOIT - Mme Marie-Noëlle BOUSSELY - M. Jean-Michel BREUIL - Mme Noëlline CASTAGNEZ - Mme Claudine CASTELLANI - M. Christian CECCARELLI - M. Jean-Pierre CHANTIN - Mme Claudie CHANTRE - Mme Christiane CHENEAUX - M. Jean-Pierre CHEVALIER - Mme Anne-Marie CLAPHAM - M. Paul D'HOLLANDER - Mme Christine DALBERT - M. Frédéric DANA - Mme Emmanuelle DELAHAYE - Mme Odile DENIER - M. Jean-Marie ESCARRAS - M. Pascal FRANCOIS - M. Michel FRATISSIER - M. Antoine FREMONT - Mme Marie-Laure GACHE - Mme Anne-Marie GERIN-GRATALOUP - M. Pierre GIRARD - Mme Pernelle GRANDJEAN - Mme Natacha GRAY - M. Michel HERON - M. Jean-Pierre HUSSON - Mme Véronique LARCADE - M. Philippe LARDIN - M. Jean-François LE BORGNE - Mme Danielle LE PRADO-MADAULE - Mme Catherine LEBAILLY - M. Olivier LEBEL - Mme Caroline LECHAT - M. Jacques LIMOUZIN - Mme Sara LOUIS - M. Michel MAGINOT - Mme Catherine MAILLE-VIROLE - M. Jean-François MARTIN - M. Philippe MASANET - M. Didier MENDIBIL - M. Benjamin MERCIER - Mme Nancy MESCHINET DE RICHEMOND - M. Michel MOUTON - M. Jean-Yves PENNERATH - Mme Catherine PENTEL - Mme Dominique PICCO-CAMPAIN - Mme Nathalie PONSARD - M. Gaël REUZE - M. Roger REVUZ - M. Frédéric ROUILLE - Mme Sabine ROUSSEAU - M. Claude RUIZ - M. Michel SAINERO - M. Stéfano SIMIZ - M. Jean-Fabien STECK - Mme Sylviane TABARLY - Mme Monique TESTON - M. Vincent THEBAULT - Mme Dominique VARINOIS - M. Jean VASSORT - Mme Françoise VENIER - M. Marc VIGIE - M. Gabriel WEISSBERG.

Bilan statistique

Bilan de l'admissibilité

Concours : agrégation interne

Section/option histoire et géographie

- Nombre de candidats inscrits : 1521
- Nombre de candidats non éliminés : 926
- Nombre de candidats admissibles : 197

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

- moyenne des candidats non éliminés : 07,15/2
- moyenne des candidats admissibles : 11,01/2

Rappel

- Nombre de postes : 90
- Barre d'admissibilité : 09,33/20

Concours : accès échelle rémunération de l'agrégation - privé

Section/option histoire et géographie

- Nombre de candidats inscrits : 172
- Nombre de candidats non éliminés : 96
- Nombre de candidats admissibles : 16

Moyenne portant sur le total des épreuves de l'admissibilité

- moyenne des candidats non éliminés : 05,83/2
- moyenne des candidats admissibles : 09,62/2

Rappel

- Nombre de postes : 10
- Barre d'admissibilité : 08,50/20

Bilan de l'admission

Concours : agrégation interne

Section/option histoire et géographie

- Nombre de candidats admissibles : 197
- Nombre de candidats non éliminés : 197
- Nombre de candidats admis sur liste principale : 90

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

- moyenne des candidats non éliminés : 09,30/20
- moyenne des candidats admis sur liste principale : 10,92/20

Moyenne portant sur le total des épreuves d'admission

- moyenne des candidats non éliminés : 8,01/20
- moyenne des candidats sur la liste principale : 10,40/20

Rappel

- Nombre de postes : 90
- Barre de la liste principale : 09,36/20

Concours : accès échelle de rémunération agrégation - privé

Section/option histoire et géographie

- Nombre de candidats admissibles : 16
- Nombre de candidats non éliminés : 16
- Nombre de candidats admis sur liste principale : 4

Moyenne portant sur le total général (total de l'admissibilité + total de l'admission)

- moyenne des candidats non éliminés : 07,92/20
- moyenne des candidats admis sur liste principale : 09,84/20

Moyenne portant sur le total des épreuves d'admission

- moyenne des candidats non éliminés : 6,65/20
- moyenne des candidats de la liste principale : 9,41/20

Rappel

- Nombre de postes : 10
- Barre de la liste principale : 09,43/20

DISSERTATION D'HISTOIRE

Durée 7 heures

Coefficient :1

Sujet

Les paysans sans terre en France, Espagne, Allemagne et Italie entre 1830 et la fin des années 1920.

Au cœur du programme d'histoire contemporaine (*les campagnes dans les évolutions sociales et politiques en Europe des années 1830 à la fin des années 1920 : étude comparée de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne et de l'Italie*), le sujet de dissertation s'inscrit dans les évolutions récentes de l'historiographie du monde rural européen aux XIX^e et XX^e siècles. Son libellé invite à réfléchir à la question fondamentale de l'évolution de ces paysans aux marges de la vision traditionnelle de la société rurale, basée avant tout sur la possession du sol. Il oblige, de fait, à construire une analyse comparée du statut et du destin de ces « prolétaires agricoles » entre la France, l'Espagne, l'Allemagne et l'Italie, tant, malgré des similitudes évidentes, les situations y sont souvent différentes et se modifient sensiblement.

Quelques remarques sur les copies

Le sujet, cette année, a parfaitement joué son rôle discriminant, permettant de dégager les bonnes copies des devoirs médiocres, faibles et très faibles. D'où une utilisation très large de la palette de notation et une augmentation sensible de la moyenne générale de l'épreuve, preuve de la qualité de la préparation de la majorité des agrégatifs.

Sur la forme

Quitte à se répéter d'une année sur l'autre, il convient de rappeler que la dissertation est aussi une épreuve formelle. Il faut posséder une orthographe sans faille, ou du moins qui évite certains travers parmi les plus désolants : « quatres » à la place de quatre (les adjectifs numéraux cardinaux sont invariables, excepté un, vingt et cent) ; les fautes d'accord (nom/pronom non accordés en genre et en nombre, oubli du double sujet quand on conjugue le verbe, etc.), les approximations orthographiques (« notemment » à la place de « notamment », « acceuil » pour accueil, « malgré » pour malgré, etc.) ; les erreurs de conjugaison (utilisation de la forme infinitive à la place du participe passé, confusion entre le futur et le conditionnel, etc.) ; les fautes grammaticales (« pallier à » pour « pallier quelque chose », etc.).

La typographie, même s'il n'est pas exigé de connaître parfaitement les conventions de l'imprimerie nationale, doit respecter des règles élémentaires :

- faute de pouvoir les écrire en italique, les titres des ouvrages sont soulignés ;
- les départements s'écrivent avec un trait d'union (le Loir-et-Cher ; les Bouches-du-Rhône) ;
- l'utilisation des majuscules pour les noms communs est exceptionnelle dans notre langue, contrairement à l'anglais, sauf lorsqu'elle est signifiante (les Français uniquement lorsque

cela désigne le peuple habitant en France ; l'Empire seulement quand on veut évoquer la Rome antique et ses successeurs immédiats ou l'épisode napoléonien).

Les abréviations sont à proscrire tout comme les intertitres (ils doivent être remplacés par un petit paragraphe de liaison entre les parties). Enfin, même si la dissertation n'est pas un exercice de calligraphie, il faut soigner un minimum sa présentation : écrire lisiblement, sauter des lignes après chaque partie, éviter les stylos à l'encre par trop anémique et l'utilisation systématique d'un correcteur « blanc » qui a tendance à rendre illisible ce qui a été réécrit. Bref, il est nécessaire de conserver une dizaine de minutes à la fin de l'épreuve pour se relire et corriger toutes les scories orthographiques qui pourraient subsister.

Sur le fond

Beaucoup de devoirs ont affirmé qu'il était nécessaire de définir ce qu'étaient les paysans sans terre. Mais souvent sans aller au-delà de l'incantation. L'inclusion ou l'exclusion des métayers ou des fermiers n'était recevable qu'avec une justification précise. Le caractère incertain et mouvant des paysans sans terre (un même individu peut avoir ce statut puis le quitter au cours de sa vie) méritait une analyse fine. Le choix d'exemples portant de manière variée sur les quatre pays au programme s'imposait bien évidemment.

Les introductions sont souvent indigentes. Dépourvues d'amorce, elles n'arrivent ni à analyser correctement la question posée ni à proposer une vraie problématique, qui ne doit pas être une simple succession de questions plus ou moins artificielles, mais une « mise en mouvement » du sujet afin de pouvoir lui apporter une réponse traduite par un plan et étayée par de solides connaissances. Beaucoup de candidats proposent des discours lisses, convenus (description de l'indigence des plus pauvres qui vire souvent au misérabilisme) et sans nuance. Trop de références historiographiques sont utilisées comme des « paravents » et occultent la réflexion personnelle. Les différences locales sont bien souvent oubliées au profit de généralisations excessives. Ainsi il convenait de se demander si la politisation progressive des masses rurales était systématique où si elle ne concernait les paysans sans terre qu'aux marges. Si les tensions dans les campagnes opposaient toujours les prolétaires aux possédants ou si elle n'était pas le reflet actualisé de l'éternel combat entre les « petits » et les « gros ». Si l'identité paysanne, tant de fois évoquée, ne se déclinait pas en une infinité de cas particuliers. L'exode rural a bien souvent été confondu avec les migrations temporaires que beaucoup de copies ont négligées. Deux défauts se retrouvent aussi fréquemment : la difficulté à spatialiser les situations et les évolutions ainsi que l'impossibilité à quantifier les phénomènes évoqués (quel est le pourcentage de paysans sans terres ? Quels critères sont retenus pour les calculs ?) qui font vite dériver les devoirs vers un discours très creux ou trop vague. Enfin, la conclusion n'est que rarement satisfaisante. Soit elle est indigente (quelques lignes jetées à la hâte), soit elle est un résumé du développement qui précède. Or elle doit être une synthèse rapide de la réponse apportée à la problématique de départ et aussi un élargissement. La formule pourtant galvaudée mais si utile (« une porte qui se ferme et une fenêtre qui s'ouvre ») n'est que rarement mise en application.

Analyse du sujet

Domaine de l'historiographie autrefois négligé, l'étude de ce que l'on peut globalement appeler le prolétariat rural est, depuis une vingtaine d'années, un objet de recherches parfois novatrices. Il faut dire qu'elles s'inscrivent parfaitement dans le renouveau européen de l'histoire rurale. Autrefois très centrée sur une étude quantitative ou purement économique,

l'historiographie s'oriente aujourd'hui vers une « histoire sociale fine » beaucoup moins globalisante. Les catégories aux contours « flous » ou qui ne rentraient pas dans la vision déterministe d'une modernisation uniforme et mécaniste du monde rural sont désormais prises en compte et approchées aussi bien par le biais classique de la monographie ou de l'étude sectorielle que par les *gender studies*, plus particulièrement en Italie, mais aussi, sur les traces d'Alain Corbin, en France.

L'espace

Pays continentaux voisins, la France, l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie sont loin d'offrir un cadre géographique homogène. L'espace étudié regroupe deux États déjà constitués en 1830 (la France et l'Espagne) et deux États en devenir (l'Allemagne et l'Italie). S'y ajoute une multiplicité de situations régionales qui fragmentent et transcendent les divisions nationales. L'exemple de l'Allemagne est, de ce point de vue, caractéristique. La structure agraire du sud du pays se rapproche de celle de la France (persistance des petites exploitations), alors que la Prusse a des traits communs avec l'Espagne et l'Italie (existence d'une aristocratie foncière à la tête d'immenses domaines).

Cependant, en simplifiant à l'extrême, il est possible de définir des ensembles relativement cohérents. Un espace méditerranéen presque majoritairement rural sur la quasi-totalité de la période (même si pour la France on ne peut pas parler réellement de « structures foncières méditerranéennes ») et un espace germanique largement marqué par une croissance industrielle exceptionnelle à partir des années 1860 qui modifie en profondeur le monde rural.

Les évolutions de la population rurale et de la population agricole masculine soulignent clairement cet état de fait :

		Vers 1830	Vers 1890	Vers 1930
Allemagne	Population rurale	90 %	65 %	43 %
	<i>Population agricole masculine</i>	62 %	40 %	19 %
France	Population rurale	84 %	69 %	49 %
	<i>Population agricole masculine</i>	65 %	42 %	34 %
Espagne	Population rurale	83 %	70 %	55 %
	<i>Population agricole masculine</i>	76 %	73 %	57 %
Italie	Population rurale	81 %	69 %	45 %
	<i>Population agricole masculine</i>	74 %	64 %	48 %

Le temps

L'ambitus chronologique enjambe le XIX^e siècle classique en « passant » la Première Guerre mondiale, bousculant ainsi les découpages canoniques de l'historiographie traditionnelle. Il

ne correspond pas, à première vue, à des césures claires dans les quatre pays concernés, si ce n'est les années 1830 en France, premier pas vers une prise en compte politique du monde rural (loi municipale de 1831, induisant l'apprentissage d'un suffrage élargi qui devient universel masculin en 1848). 1930 n'est pas non plus un élément chronologique constitutif du monde rural. Le malaise des paysans (le passage du paysan « résigné » au paysan « mécontent ») est souvent antérieur (les grandes manifestations des viticulteurs du Languedoc en 1907, la crise agricole espagnole en 1917). La crise économique des années 1930 ne fait que l'aggraver. Pourtant cette longue plage temporelle possède une évidence chronologique. Elle induit clairement une notion d'évolution entre archaïsme et modernité. Elle oblige à une étude dynamique de l'évolution des campagnes en partant de la dernière grande crise agricole « d'ancien régime » (années 1840) qui voit le début de l'éclatement des structures traditionnelles et la paupérisation d'une partie du monde rural (création d'un nouveau prolétariat agricole) pour arriver à la prise de conscience politique de ces mêmes minorités dans les années 1920 (particulièrement en Italie avec la constitution d'une forte identité revendicatrice des ouvriers agricoles, souvent teintée de communisme).

Les évolutions politiques sont aussi à considérer, particulièrement dans le cadre de l'affirmation des États-nations. Variable selon les pays, la prise en compte des revendications de la masse rurale s'intensifie au fur et à mesure que s'affirme le principe du suffrage universel. La III^e République, par exemple, est avant tout à l'écoute de la petite paysannerie propriétaire (tarifs Méline de 1892) qui forme la base de son électorat, et délaisse les catégories « dangereuses » (prolétariat ouvrier et agricole) en grande partie parce que l'élite dirigeante est globalement adepte du libéralisme économique. Comme pour le monde ouvrier, le « rattrapage social » n'intervient en France qu'après la Première Guerre mondiale, et encore de façon très mesurée (loi du 15 avril 1922 établissant le principe des accidents de travail dans l'agriculture, loi du 31 juillet 1929 sur le logement des travailleurs agricoles).

Les acteurs

Le terme de « paysans sans terre » nécessite une véritable analyse. À première vue, l'expression semble synonyme de celle de salariés agricoles aux multiples appellations : brassiers, manouvriers puis journaliers ou domestiques en France, *deputanten* en Allemagne, *giornalieri di piazza* ou *braccianti* en Italie, *fumaters* ou *braceros* en Espagne. En fait, il s'agit d'une catégorie mouvante à la croisée de plusieurs réalités sociales. Au sens le plus strict du terme, ce sont des prolétaires agricoles. C'est-à-dire ceux qui ne possèdent rien d'autre que « leurs bras » pour gagner leur vie et donc qui sont obligés de se louer chez les autres pour assurer leur subsistance. S'il s'agit souvent d'un état social définitif, il arrive parfois que ce ne soit qu'une situation temporaire (pour rembourser une dette, pour fuir le milieu familial au début de l'âge adulte, lors d'une phase d'émigration) ou transitoire (l'achat d'un lopin de terre de taille décente qui permet une sortie du prolétariat « vers le haut »). Mais on peut assimiler aux « paysans sans terre », les micro-proprétaires qui doivent compléter leurs revenus en travaillant ailleurs. Cette pluriactivité, au cœur de la recherche historique contemporaine, doit donc être prise en compte. Elle est souvent le signe d'une grande précarité. La situation des métayers est plus ambiguë. Ce ne sont plus des « paysans sans terre » puisqu'ils en louent contre des versements en nature. Mais leurs conditions de vie les rapprochent souvent du prolétariat agricole.

En France, les « paysans sans terre » constitueraient 30 % des travailleurs agricoles selon l'enquête agricole de 1882. Leur appellation varie suivant les régions mais recouvre des

réalités presque similaires : domestiques dans l'Ouest et le Centre, journaliers dans le Nord-Est et sur le littoral méditerranéen. Les micro-proprétaires contraints à une pluriactivité sont aussi très nombreux. L'enquête agricole française de 1882 les appelle « propriétaires mixtes » et les évalue à 19 %. Leur nombre augmente de façon considérable depuis le milieu du XIX^e siècle, corollaire de l'émiettement des surfaces agricoles et de la « soif de terres ». Puis elle a tendance à diminuer. En 1913, les exploitations de moins de 5 ha représentent encore 5 % des cotes du cadastre et 22 % de la surface agricole totale.

En Allemagne, il y a environ 3 millions de salariés agricoles en 1850. Leur nombre, en valeur absolue, ne change guère jusqu'au début du XX^e siècle (mais la population du pays, alors en pleine transition démographique, est multipliée par deux). À l'est de l'Allemagne, ils sont victimes des modifications des statuts traditionnels dès la fin des années 1840. Autrefois *Instleute* (tenanciers), ils deviennent progressivement *Deputanten* (députés). Les transformations générales des baux ayant réduit considérablement leurs lopins, ils doivent systématiquement venir travailler chez les propriétaires où ils perçoivent un maigre salaire. À l'Ouest, la situation évolue de façon semblable, mais moins dramatiquement. Beaucoup de *Heuerlinge* (métayers) doivent se faire embaucher directement chez des patrons. La précarisation de leur situation résulte aussi des modifications des structures agraires. La rapide mécanisation des pratiques culturales rend moins nécessaire l'embauche à l'année et justifie un recours à des personnels « intérimaires ». Ainsi, au tournant du siècle, ces salariés agricoles sont vivement concurrencés par des saisonniers choisis parmi les marginaux des villes, les prisonniers tout juste libérés ou des populations des pays limitrophes. Au nord et à l'ouest de l'Allemagne, ils proviennent surtout de Hollande. À l'Est, ils sont originaires de la Pologne russe ou de la Galicie (433 000 ouvriers polonais en Allemagne en 1914, avec une forte proportion de femmes). Recrutés en mai, renvoyés dans leurs pays en octobre, ils sont maintenus à l'écart du reste du monde agricole et vivent dans des baraquements sous bonne surveillance pour écarter tout spectre d'une « polonisation » de la Prusse orientale.

En Italie, leur nombre est considérable (près de 60 % de la population active en Sicile ou dans les Pouilles vers 1870). Il s'explique par l'importance de la grande propriété latifundiaire dans le Sud et l'émergence d'une agriculture plus capitaliste dans le Nord. Le système agricole de l'Ombrie ou de la campagne romaine en sont des exemples significatifs : les grands domaines sont fréquemment loués par les propriétaires à des *mercanti di campagna* (marchands de campagne) qui chargent des *caporali* de recruter des ouvriers agricoles parmi les montagnards des Abruzzes. Dans la basse plaine du Pô, le système est presque équivalent mais plus perfectionné. Les grands propriétaires emploient quelques salariés permanents, payés mensuellement, qui doivent faire paître les troupeaux en échange et qui reçoivent un lopin individuel (les 2/3 de la récolte sont remis au propriétaire). Des journaliers « fixes » payés à la journée sont employés pour les travaux courants (fauchage, entretien) environ 240 jours par an. Des journaliers occasionnels complètent l'ensemble au moment des moissons.

En Espagne, les « paysans sans terre » sont légion (plus de 70 % de la population agricole en Andalousie vers 1870) aussi bien dans les régions de petite propriété comme la Galice que dans les zones latifundiaries (Espagne du Sud). Ainsi en Galice, le système de transmission des terres (*subforos*) a entraîné un très fort morcellement (certaines parcelles font 32 m² !). De nombreux paysans doivent émigrer, devenant de fait des « paysans sans terre ». La huerta valencienne connaît la même évolution lors de la révision des baux de 1878, mais des paysans refusent d'émigrer et se révoltent violemment. En Andalousie, les

grandes exploitations sont cultivées majoritairement par des journaliers, payés en moyenne 1 peseta par jour, somme tout à fait insuffisante pour vivre décemment. Globalement, les prolétaires ruraux restent très nombreux en Espagne jusque dans les années 1920, même si les paysans aspirent ardemment au partage des terres et recourent à des actions violentes contre les milices des grands propriétaires, en particulier en Andalousie (1917-1921).

Les comportements et leurs évolutions

Ainsi, ces « propriétaires sans terre » quelle que soit la diversité de leur situation au regard strict de la possession du sol, ont tous en commun d'être tout en bas de l'échelle sociale du monde rural. Vie précaire, conditions de travail pénibles, salaires misérables, ils souffrent aussi de la distance culturelle mise entre eux et le reste de la société. Certains sont exclus du droit de vote en France en 1850 parce qu'ils ne peuvent pas remplir la condition des 3 ans de résidence au même endroit. En Allemagne, de nombreux propriétaires refusent de leur parler directement en prétextant qu'ils ne comprennent que des dialectes locaux. Les descriptions de leurs conditions de vie sont partout semblables. Les conclusions de l'enquête menée par R. León Máinez en 1902 dans la province de Cadix pourraient tout à fait s'appliquer aux métayers landais des années 1880 ou aux saisonniers étrangers des grands domaines de l'est de l'Allemagne au tournant du siècle : « Seize heures de labeur quotidien, une alimentation basée sur le pain et l'huile rance, un couchage dans une salle horrible et malpropre sans lumière et sans air où le feu est alimenté par les excréments desséchés des vaches et des lentilles vertes. » L'attitude sociale des prolétaires agricoles est presque partout la même. Rejet d'une partie des valeurs du monde paysan (particulièrement au moment du partage des communaux), frustrations en tout genre de ces « laissés-pour-compte de la modernisation » et en même temps volonté de rejoindre la catégorie enviée des propriétaires exploitants. Bien souvent ignorés et de l'État et des embryons de défense syndicale qui se constituent, les « paysans sans terre » essaient quand même de sortir de leur condition. Parfois individuellement « par le haut », selon la formule de Jean-Luc Mayaud, c'est-à-dire en s'intégrant dans l'irrésistible mouvement d'acquisition de terres qui touche plus particulièrement la France à partir du Second Empire. Mais la plupart du temps par une lutte, d'abord informelle, puis de plus en plus organisée, qui place la question agraire au centre des débats politiques.

En France, le prolétariat agricole n'est véritablement reconnu qu'en 1892 au congrès du Parti ouvrier français à Marseille. Des chambres syndicales se créent dans le Languedoc (Béziers, Narbonne) tandis que des mouvements se structurent, particulièrement dans le Limousin ou dans le Cher (Fédération des bûcherons fondée en 1891). En août 1903, la création de la Fédération régionale des travailleurs agricoles du Midi marque les vrais débuts de la conscience politique des journaliers du Languedoc. Confrontés à une baisse de 30 % de leurs salaires, ils entament une série de grèves très dures en 1904. Les Landes, où des milliers de métayers et de salariés agricoles vivent de l'exploitation de la résine du pin, le processus de politisation est tout aussi spectaculaire. Grèves très suivies en 1906-1907, adhésion, en 1912, de la Fédération des gemmeurs à la CGT. Après la Première Guerre mondiale, on assiste à une radicalisation politique (vote communiste) de nombreuses régions où les travailleurs agricoles restent numériquement importants (sud-ouest du Massif central). Cependant leur nombre diminue sensiblement, soit par accession à la propriété, soit à cause de l'exode rural.

En Allemagne, les évolutions sont plus contrastées. Le taux de syndicalisation des ouvriers agricoles reste très faible. Le *Verband deutscher Landarbeiter* (Fédération des ouvriers

agricoles allemands) ne compte que 25 000 membres (pour 3 millions de salariés agricoles qui sont privés du droit de coalition et du droit de grève). En 1919, la loi prévoyant la redistribution des terres non travaillées ne parvient à créer que quelques milliers d'exploitations. Une partie de ces laissés-pour-compte iront grossir les rangs du parti nazi, sans qu'il soit possible de les évaluer de façon précise.

En Italie, où le salariat agricole est très répandu, les « paysans sans terre » s'organisent au début des années 1880 (grèves dans la région de Mantoue). La création de la *Federterra* (Fédération nationale des travailleurs de la terre) à Bologne en 1901, qui rassemble les ligues syndicales au moment où des grèves très dures se déroulent, en est une parfaite illustration (plus de 150 000 adhérents dès ses débuts). Oppositions sociale, culturelle et politique au monde des grands propriétaires : les ouvriers agricoles forment, dans les limites géographiques du programme, le seul groupe rural réellement constitué en « classe dangereuse ». Les promesses, largement illusoires, de réforme agraire faites durant la Première Guerre mondiale par le gouvernement, débouchent sur de vastes mouvements de grève en 1919-1920 (*biennio rosso* : « Terre aux paysans, usines aux ouvriers »). Souvent spontanées, rassemblant au-delà des simples prolétaires du sol, elles rassemblent jusqu'à 1,2 million de grévistes, dans le Nord-Est, le Latium et aussi le Sud. Les réponses gouvernementales sont décevantes. Le décret du ministre de l'Agriculture Achille Visocchi en 1919, qui autorise l'occupation de surfaces non cultivées « sous réserve d'une exploitation effective », n'a que des effets aux marges et renforce, *a contrario*, la détermination des grands propriétaires qui créent, pour se défendre, la Confédération générale de l'agriculture (août 1920) et qui apportent leur soutien, dès le début, au parti fasciste. La « déprolétarianisation » du monde rural ne débute réellement que par l'extension progressive de la petite propriété dans les années 1920, par achat de terres, particulièrement chez les émigrés de retour au pays avec un capital.

En Espagne, la situation est encore plus complexe et dramatique. Les différentes modifications de la structure foncière s'inscrivent dans le cadre de la réforme agraire libérale et sont marquées par le désamortissement (au sens strict, la privatisation des biens de mainmorte, mise en vente des biens du clergé, des majorats nobiliaires, des biens municipaux, mais aussi des communaux). Elles culminent avec la « loi générale » de Madoz (1855) qui se veut une loi de « privatisation générale » des terres. Le bilan qu'en tire l'historien García Pérez est très mitigé. Il y a eu, temporairement, un effet de parcellisation et une augmentation de la petite propriété. Mais globalement, la grande propriété s'est maintenue et la prolétarianisation du monde rural s'est accentuée. Des années 1860 aux années 1910, la dégradation des conditions de vie des journaliers entraîne le développement des révoltes paysannes qui confinent à une sorte d'anarchisme rural se traduisant diversement (actions violentes, brigandage, puis passage à la grève au début du xx^e siècle). La création de la Confédération nationale des travailleurs à tendance anarchiste en 1911 radicalise encore plus les oppositions entre prolétaires ruraux et grands propriétaires. Les tentatives insurrectionnelles au moment du *trienio bolchevique* (1918-21) sont spectaculaires (occupation des latifundia en Andalousie, proclamation d'une république socialiste) mais ne débouchent sur aucune réforme générale. À la fin des années 1920, les deux tiers des actifs agricoles peuvent encore être considérés comme des prolétaires ruraux.

Proposition de plans

Proposer un plan est toujours un exercice périlleux. Pas tellement parce qu'il induit de lui-même un certain nombre de critiques souvent justifiées, mais parce qu'il n'est quasiment

jamais identique à celui qu'adoptent les candidats. C'est pour cela qu'il a paru nécessaire d'en proposer plusieurs. Tout d'abord, celui qui avait été retenu par le jury. Puis deux autres pris dans de bonnes copies dont les qualités et les défauts seront analysés. Car les correcteurs partent sans aucun *a priori* et acceptent bien volontiers toute démarche solide et bien construite. Inhérent au principe même de la dissertation, tout plan logique et suffisamment étayé est recevable.

Plan proposé par le jury

C'est, en fait, un plan chrono-thématique qui se justifie le mieux. Après avoir repéré les grandes césures inhérentes au sujet, il permet de bien mettre en valeur pour chacune d'entre elles les spécificités propres aux « paysans sans terre » qui s'en dégagent.

Introduction

Le terme de « paysans sans terre » doit faire l'objet d'une minutieuse analyse qui peut être placée au cœur même de l'introduction, ou reportée dans la première partie, tant elle appelle un nombre important de fines nuances. La problématique d'un tel sujet peut quasiment se décliner à l'infini. Cependant il faut qu'elle contienne un certain nombre d'invariables : elle doit s'articuler entre le social et le politique, dégager des perspectives d'évolution dans tous les pays concernés par le programme pour en tirer un bilan. Plusieurs questionnements paraissent opportuns : quelles sont les spécificités globales et régionales de ces « paysans sans terre » souvent aux marges de la nouvelle société rurale en train de s'édifier ? Comment cherchent-ils à s'y intégrer ? Avec quelle réussite ?

Les césures du plan chrono-thématique peuvent varier suivant les éléments qui y sont privilégiés. Toute périodisation correctement justifiée est bien sûr acceptable. Celles qui sont choisies dans ce plan ne prétendent en rien à la perfection et peuvent être nuancées. Ainsi, il est tout à fait possible de considérer que fixer dans les années 1830 la naissance du prolétariat rural n'est qu'un biais commode qui permet de faire un tableau de cette catégorie sociale au milieu du siècle.

I/ 1830-1850, naissance d'un prolétariat rural ?

A/ Une réalité sociale aux contours flous

1. Au sens strict, des paysans qui ne travaillent la terre ni en pleine propriété ni en faire-valoir indirect.
2. Au sens élargi, tous ceux qui doivent « utiliser les bras » pour survivre. En fait, un « prolétariat rural » qui recouvre un grand nombre de situations (salariés agricoles, micro-exploitants et métayers contraints à la pluriactivité, paysans en état de mobilité sociale - endettement, émigration, contraintes familiales).
3. Autant que leur stricte situation au regard de la propriété du sol, c'est leur « place sociale » qui les caractérise (vie précaire, conditions de travail pénibles, salaires misérables, distance culturelle avec le reste de la société). Considérés de cette manière, ce sont vraiment des prolétaires.

B/ Des acteurs nombreux aux marges du monde rural

1. En France, leur nombre reste important si l'on tient compte de la diversité des situations (ouvriers agricoles à temps plein, occasionnels - micro-exploitants pluriactifs ou journaliers,

valets de ferme, domestiques, etc.). 39 % de salariés agricoles au sens strict du terme en 1851 mais près de 60 % si on y inclut les micro-exploitants.

2. En Allemagne aussi ils sont nombreux (au moins 3 millions) mais connaissent des situations contrastées. Présents depuis toujours dans les grands domaines de Prusse, ils restent encore peu nombreux dans l'Ouest rhénan et en Bavière, où, jusque dans les années 1850, la petite propriété paysanne est la règle.

3. Dans les pays méditerranéens, ils sont globalement majoritaires (plus de 60 % des effectifs agricoles en Italie du Sud ou en Andalousie) à cause du maintien, voire du renforcement, de la propriété latifundiaire.

II/ Les années 1850-1914 : évolution numérique et affirmation politique des « oubliés de la mobilité sociale »

Globalement la mécanisation des campagnes et leur évolution libérale entraînent à la fois une diminution du prolétariat rural et une dégradation de leurs conditions de vie.

A/ Des évolutions contrastées

1. En France, le nombre des prolétaires ruraux stagne, diminue lentement ensuite, puis plus rapidement, particulièrement chez les journaliers propriétaires (- 50 % entre 1869 et 1913).

2. En Allemagne, leur nombre global se maintient mais leur poids relatif diminue. Il change de nature (prolétarianisation en Allemagne du Sud, appel aux journaliers étrangers à l'Est).

3. Dans les pays méditerranéens, ils restent numériquement très importants, les tentatives de modifications successives de la propriété foncière ayant abouti à créer de nouvelles catégories de micro-exploitants obligés de trouver des compléments de revenus (2/3 des actifs agricoles sont dans ce cas en Espagne au début du xx^e siècle). L'émigration constitue une nouvelle catégorie importante de « paysans sans terre ».

B/ Une volonté diverse d'intégration dans la société globale

1. *Statu quo* et mobilisation politique tardive en Allemagne. Si l'on s'en tient aux seuls salariés agricoles, la politisation des « damnés de la terre » reste faible. La Fédération des ouvriers agricoles allemands ne compte que 25 000 adhérents pour 3 millions de salariés agricoles.

2. Situation contrastée en France. Peu pris en compte par le syndicalisme naissant dans les années 1880, ils commencent à être intégrés aux organisations syndicales au début du xx^e siècle. La création de la Fédération régionale des travailleurs agricoles du Midi (1903) en est l'illustration. Les tendances globales de l'anarcho-syndicalisme se répandent chez eux, d'où le recours de plus en plus fréquent à la grève (1904 dans le Languedoc, ouvriers gemmeurs dans les Landes en 1906-1907). Le suffrage universel devient aussi un vecteur de revendication dans la « ceinture rouge » au sud du Massif central par exemple. « Remis au petit paysan et à l'ouvrier, le bulletin de vote n'avait, durant plus d'une génération, pas changé grand-chose. Mais un jour vint où [...] l'électeur du commun fit entendre beaucoup plus haut et plus dangereusement sa voix », comme l'écrit Marc Bloch (*L'étrange Défaite*).

3. Agitation et revendications persistantes dans les pays méditerranéens et plus particulièrement en Italie. L'Espagne voit se développer des mouvements revendicatifs nombreux mais qui restent souvent peu structurés (émeutes, émotions rurales, brigandage,

mano negra). L'Italie connaît une situation beaucoup plus caractéristique. Les ouvriers agricoles y développent une conscience politique réelle, relativement structurée (*Federterra* créée en 1901), qui débouche sur des grèves longues et violentes entre 1900 et 1914 et en 1919-1920.

III/ De 1914 à la fin des années 1920 : illusions et réalités d'une « sortie par le haut »

A/ La Grande Guerre et ses conséquences

1. Surtout pour la France, l'importance des paysans dans les armées mobilisées durant le conflit doit être rappelée (3,7 millions selon le rapport Louis Marin, soit la moitié de la population active agricole masculine). Si le nombre exact de paysans sans terre partis au combat ne peut être connu avec exactitude, il doit sûrement refléter les pourcentages globaux de la communauté rurale.

2. Cette ponction si importante contraint les autorités françaises à créer un Office national de la main d'œuvre agricole chargé de faire venir des immigrants (150 000 ouvriers agricoles étrangers, espagnols et portugais surtout, embauchés durant le conflit) et à affecter au travail de la terre 60 000 prisonniers de guerre.

3. Le lourd tribut payé par le monde rural doit être souligné (près de 680 000 morts au combat en France). Même s'il est difficile de connaître le nombre exact de paysans sans terre tués ou l'impact psychologique qu'ils ont subi, on peut rappeler, sans trop généraliser, quelques éléments assurés : le déficit de main-d'œuvre qui suit la fin de la guerre, la « fraternisation » dans les tranchées abolissant temporairement les barrières sociales, la brutalisation (et, pour la France, le pacifisme qui en découle) qui a affecté le comportement d'une partie des anciens combattants, durant l'entre-deux-guerres.

B/ Un sort meilleur ?

1. Une amélioration nuancée en France. La hausse du niveau de vie dans les « années folles » rejaille sur les campagnes. Mais cette amélioration du niveau de vie n'est pas spécifique aux prolétaires ruraux. La guerre n'a entraîné aucune modification sérieuse de la structure foncière. Mieux encore, elle l'a confortée. L'augmentation du revenu paysan de 1917 à 1924 a permis d'étancher la soif de terres dont le monde rural fait preuve depuis toujours. Le nombre de propriétaires exploitants (3/4 du total des possesseurs de terres cultivables) a cependant progressé au détriment des salariés. Dans l'Ouest, une multitude de métayers ou d'ouvriers agricoles profitent des prêts à taux réduit accordés par les caisses du Crédit agricole pour se ruier sur les terres laissées vacantes par l'exode rural. Mais, dans ces conditions, « l'émiettement du sol » se pérennise. La taille moyenne des exploitations passe péniblement de 6,1 hectares en 1892 à 8,3 en 1929.

2. Toujours des « oubliés de la terre » ailleurs ? Le propos doit bien sûr être relativisé mais l'échec global de la redistribution du sol dans les pays méditerranéens est patent dans les années 1920, tout comme en Allemagne où les velléités de réforme agraire (1918-1919) se heurtent à une forte opposition du monde paysan.

C/ La « fin des terroirs » ?

1. Le passage à la petite propriété s'accélère cependant, mais il s'agit souvent de cas individuels et pas d'une promotion sociale généralisée. Ainsi, les bénéficiaires de la bonification

des terres en Italie semblent moins importants pour l'amélioration du sort des journaliers que les flux d'argent provenant de l'émigration (qui permet aux familles d'acheter des terres).

2. Cependant le déclin numérique des « paysans sans terre » est indéniable, ne serait-ce que par le renforcement de l'exode rural. Il permet un agrandissement de la surface moyenne cultivée, et la mécanisation aidant, un moindre emploi des salariés. Le cas de la France, qui connaît une accélération sans précédent de l'exode rural, paraît anticiper ce qui se passera plus tard dans les pays du Sud, comme le résume Jean-Pierre Rioux : « la grève des métayers ou des ouvriers agricoles restant toujours à la marge, l'exode rural fut en fait la vraie forme de grève, permanente et individuelle, à l'extrême de la lassitude : le délestage qu'il entretenait réduisit sans drame la tension sociale, par désertification des énergies » (« conflit social », (*La France d'un siècle à l'autre, 1914-2000*, Hachette, 1999).

Conclusion

La « sortie par le haut » des prolétaires ruraux est en marche au début des années 1930. Elle le doit peut-être aux luttes d'une catégorie sociale qui a peu à peu acquis une identité politique (particulièrement en Italie). Mais c'est surtout l'accélération de l'exode rural qui va faire décliner jusqu'à une complète disparition le nombre de tous ces « paysans sans terre », qui restent malgré tout, au sens premier du terme, des marginaux à la fin des années 1920. Particulièrement pour la France, seule la « révolution silencieuse des campagnes » allait permettre leur véritable intégration (disparition ?) dans la société.

Plan chrono-thématique suivi par un candidat

I/ 1830- 1870 : les paysans sans terres exclus de la modernisation des campagnes

A/ Typologie des paysans sans terre

B/ Des conditions de vie difficiles

C/ Entre exil et révolte

II/ 1870-1914 : Un sort qui évolue dans le cadre de « l'entrée en communication des campagnes » (Maurice Agulhon)

A/ Le désenclavement des campagnes

B/ L'exode s'intensifie dans le cadre de la crise agricole

C/ Des efforts d'organisation

III/ 1914-1930 : les changements s'accélèrent

A/ Le choc de la Grande Guerre

B/ Des États plus actifs à leur égard

C/ Des radicalisations politiques

Plan thématique suivi par un candidat

Un plan strictement thématique, par les répétitions qu'il est susceptible de générer, ne paraissait guère pertinent. Pourtant il a été trouvé dans de nombreuses copies. Celui qui est proposé s'appuie sur une problématique intéressante : traiter les paysans sans terre comme un miroir des dynamiques générales qui animent les campagnes. S'il n'évite pas toujours les redites et s'il a tendance à tirer parfois le devoir vers une description exhaustive du monde rural à cette époque, il n'en révèle pas moins un esprit original et très au fait de l'historiographie la plus récente.

I/ Les paysans sans terre comme révélateurs de la situation générale des campagnes et de leur évolution

A/ L'évolution de la catégorie

B/ De fortes variations selon les conjonctures et les âges de la vie

C/ Le rôle clé du partage successoral

D/ L'importance de la législation sur les biens communaux

II/ Des facteurs de modernisation

A/ La pluriactivité

B/ Les mobilités

III/ La politisation des campagnes

A/ Un processus divergent suivant les pays

B/ Le rôle de l'école...

C/... Et celui du droit de vote

Épreuve exigeante que l'on ne peut affronter sans une préparation minutieuse répartie sur une année entière, la dissertation d'histoire a, une fois de plus, montré qu'elle remplissait parfaitement le rôle qui lui est attribué : sélectionner, au travers de plus d'un millier de copies, les candidats possédant à la fois les connaissances les plus solides et montrant leur maîtrise de la démarche historique. C'est-à-dire analyser sans juger, mettre clairement en perspective des phénomènes parfois complexes et saisir leur inscription dans un temps et un espace déterminés. Cette année encore, le jury a eu le plaisir de constater qu'un nombre non négligeable de copies possédait toutes ces qualités. C'est tout l'honneur de l'agrégation interne de permettre à leurs auteurs d'en recevoir une reconnaissance institutionnelle largement méritée.

Vincent ADOUMIE, Christian BARDOT et Paul D'HOLLANDER.

Durée 7heures

Coefficient:1

Sujet

Les espaces frontaliers français en Europe

Si le sujet 2006 sur les littoraux de l'Afrique avait semblé surprendre un certain nombre de candidats, il n'en a rien été du sujet de cette année. Conforme au libellé de la question du programme, « La France et ses régions en Europe et dans le monde », il correspondait en outre à une thématique globale explicitement abordée dans l'enseignement de la géographie en classe de seconde et de première, voire même de troisième. Le traitement de ce sujet impliquait que les candidats appuient aussi leur réflexion sur une culture de géographie générale, la géographie des frontières ayant fait l'objet de publications importantes et accessibles. Nombre de candidats disposaient de cette culture, le jury s'en félicite. Rares ont été les copies parfaitement indigentes, preuve d'une préparation rigoureuse et d'un travail sérieux de la majorité des candidats.

Compréhension et délimitation du sujet

La formulation « espace frontalier » a posé quelques problèmes de définition. Trop souvent les devoirs ont glissé vers « la frontière » ou vers les « régions frontalières », renvoyant, dans le pire des cas, à l'étude linéaire et énumérative de l'ensemble des régions administratives françaises ayant une frontière extérieure. On attendait évidemment une réflexion sur cette notion. Ce n'est pas une frontière (*boundary*) au sens strict. Cette dernière borne un territoire et a donc un caractère linéaire. Mais l'existence de cette ligne a des conséquences sur l'espace qui la borde, de part et d'autre. C'est un espace, donc une surface qui peut être d'une « épaisseur » très variable d'un endroit à l'autre – ce que certaines copies ont bien évoqué. On peut estimer que l'espace frontalier est celui qui est affecté directement par « l'effet-frontière ». En outre, à l'intérieur même d'un « espace frontalier », l'effet frontière peut se faire sentir avec plus ou moins d'intensité, le concept de gradient doit être utilisé. Il était clair, dans l'esprit du jury, mais aussi au regard de l'actualité de la discipline, que la notion d'« espace » impliquait que l'on ait affaire à un ensemble construit par une/des sociétés. Toute frontière ne donne pas nécessairement naissance à un espace frontalier. Quelques rares – heureusement – développements insistant sur les « frontières naturelles » sans discussion ni discernement ont bien évidemment été sanctionnés.

Un espace frontalier ne doit pas être confondu avec une *région* frontalière, le mot de région pouvant être pris ici au sens administratif ou plus classiquement géographique. Le mot espace renvoie à des phénomènes plus ponctuels ou plus diffus, moins structurants. En outre, à l'intérieur d'une *région* frontalière, la valorisation ou non de l'effet frontière peut induire des contrastes intra régionaux. Cela n'interdit pas toutefois de poser la question de l'existence de « régions frontalières ». Un espace frontalier peut être *transfrontalier*. Pour que cet adjectif puisse être utilisé, il faut pouvoir constater que ce qui rapproche les

hommes et les activités de part et d'autre de la frontière est plus fort que les liens avec les parties contiguës sur son propre territoire. Ces espaces transfrontaliers sont peu nombreux mais ils existent : l'aire urbaine lilloise qui déborde sur la Belgique, les aires urbaines bâloise ou genevoise qui débordent sur la France, etc.

« Les espaces frontaliers français *en Europe* ». Si « français » n'a guère posé de problème aux candidats, il n'en va pas de même de la formule « en Europe ». Dans un nombre trop important de copies, cette dimension a été sous-estimée ou excessivement réduite. Rappelons que la formule n'induisait pas qu'il faille limiter le sujet aux seuls espaces frontaliers français continentaux : les frontières littorales n'avaient objectivement aucune raison d'être exclues du sujet. Le littoral est bien une frontière linéaire (les douaniers et la police des frontières sont présents dans les ports, portes d'entrée sur le territoire national), frontière interne ou frontière externe de l'Union européenne. Il en va de même pour les aéroports (Roissy CDG en est un bon exemple) qui constituent bien un espace frontalier ponctuel à étudier comme tel. *A contrario*, les frontières des DROM n'étaient *a priori* pas concernées par le sujet... ou alors il fallait nuancer : n'oublions pas que l'octroi de mer, ainsi que les contrôles de police à l'entrée et à la sortie de ces territoires réintroduisent de fait des contrôles que l'on pourrait qualifier de frontaliers, ce qui limite de fait leur traitement comme « frontières extérieures » de l'UE. Considérant le « en Europe » comme une localisation, on pouvait toutefois les écarter sans risque.

Le libellé du sujet supposait surtout de prendre en quelque sorte un « point de vue » européen : ne pas regarder uniquement les frontières françaises depuis la France mais depuis l'Europe. Bien souvent, une fois faite la remarque selon laquelle le « en Europe » et non « dans l'Union européenne » invitait à inclure la frontière franco-suisse, la dimension européenne était oubliée. Or Il s'agissait bien de prendre en compte des espaces français constamment resitués à l'échelle européenne. Quelques exemples. L'existence de l'espace Schengen, de la zone euro, fait de certains espaces intérieurs français des espaces frontaliers « durs » (aéroports, et centres de rétention) alors que certaines zones frontalières traditionnelles se caractérisent désormais par le libre passage. En termes de mobilités humaines, où se situent désormais les espaces frontaliers « français », aux frontières de la France ou à celles de l'espace Schengen ? L'évolution de la géométrie de l'Europe influence-t-elle sur les dynamiques des espaces frontaliers français ? On le voit bien, ce point devait faire l'objet d'une réflexion approfondie, plus du ressort de la construction de la problématique que de la seule compréhension et délimitation du sujet.

A la recherche d'une problématique

Une fois conduite la réflexion sur les termes du sujet, le jury attend des candidats l'établissement d'une problématique autour de laquelle s'organisera le plan du devoir, clairement présenté à la fin de l'introduction. Une problématique ne se limite pas à une question ou à une rafale de questions descriptives le plus souvent formulées sur le mode du « comment ? ». Rappelons aussi qu'une ample typologie, même fondée sur des critères précis, ne saurait faire office de problématique. Nous touchons là une des faiblesses majeures des devoirs: le manque d'ampleur et d'ambition des problématiques.

« Dans quelle mesure les espaces frontaliers sont-ils passés d'une position marginale à une position structurante dans l'espace français ? » Voilà une problématique fréquemment retenue. Il s'agit effectivement bien d'une problématique et non d'une simple question. C'est

un bon point, mais il est clair qu'elle ne prend pas en compte avec assez de fermeté la dimension « en Europe ». Elle manifeste en outre un optimisme un rien volontariste que la réalité dément plus souvent que ne le font les candidats dans leurs devoirs ! D'autres problématiques étaient organisées autour du diptyque fermeture/ouverture, en lien avec les dynamiques de l'intégration européenne et la mise en place des « Euro-régions », mais elles se réduisaient trop souvent à cette seule approche. Bien traitée et bien conduite une problématique de ce type pouvait certes convenir, mais le jury aurait apprécié (il les a heureusement trouvés dans les meilleures copies) d'autres questionnements, plus riches.

Ainsi, la prise en compte de la formule « en Europe » offrait de nombreuses opportunités dont celle d'une problématique multiscalair, posant la question du fonctionnement à différentes échelles d'espaces frontaliers d'échelle différente ; interrogeant les déplacements successifs des frontières externes de l'UE et de leurs conséquences sur les espaces frontaliers français ; intégrant une réflexion sur les espaces frontaliers ponctuels et réticulés fondamentaux que sont les ports maritimes et les aéroports (et donc réfléchissant à ce qu'est réellement un « espace frontalier »); intégrant une réflexion sur le processus de mondialisation et sur la question des intégrations régionales qui lui est parfois associée. L'articulation entre elles de ces différentes entrées, et des différents espaces frontaliers (différence de nature, d'ampleur, de fonction...), devait être précisément organisée.

La question pouvait aussi être posée du rôle réel joué par l'intégration européenne dans la dynamique des espaces frontaliers français par rapport à d'autres déterminants (l'obsolescence de dynamiques anciennes ; le jeu des acteurs nationaux, régionaux et locaux dans un contexte de décentralisation ; la mondialisation...).

Un dernier exemple. À partir de la présentation des lieux de contrôle, de connexion, de nodalité, des espaces de logistique, de zones franches, de zones hors douane, associés au fait frontalier et à l'intégration européenne, on pouvait s'interroger sur les différents impacts spatiaux spécifiques aux frontières maritimes et aéroportuaires (contrôle des personnes et des marchandises) et aux frontières terrestres (plus ouvertes et la plupart en synapse).

A propos du plan

Si le jury n'attend aucun plan type, il rappelle en revanche qu'un devoir comprend une introduction complète, un développement construit en fonction de la problématique et dont les parties sont articulées par des transitions rédigées, et une conclusion. Il arrive fréquemment que cette dernière manque ou se caractérise par sa brièveté ou sa vacuité.

Trois écueils sont rarement totalement évités : une réflexion trop hachée, le biais du fil chronologique exclusif et la promenade régionale. Pour ce qui est du premier écueil, il est nécessaire d'apporter le plus grand soin au travail sur les liens logiques qui structurent l'argumentation. Une mention particulière s'impose concernant les problématiques multiscalaires. Une telle problématique n'a d'intérêt que si la réflexion s'intéresse aux liens et articulations qui existent entre ces différentes échelles, sans quoi le devoir débouche sur une simple suite de types ou d'exemples. En ce qui concerne le second écueil, trop de devoirs présentent une longue première partie purement historique qui, dans le cadre du sujet de cette année, a mis en route la machine à remonter le temps jusqu'au « pré carré » voire au partage de Verdun. En revanche, il pouvait être opportun d'interroger le passé pour savoir si l'ancienneté ou la jeunesse des frontières avait un impact sur les espaces frontaliers actuels ou si le rôle ancien de « frontière barrière » se lisait encore dans le paysage, dans la direction des réseaux et des flux etc. Quant à la promenade régionale, elle est induite par les problématiques « molles » qui débouchent sur une géographie descriptive. Rappelons aussi qu'une réflexion géographique désincarnée, une géographie « hors sol », n'a guère de sens :

chaque proposition doit être précisément illustrée d'au moins un exemple sans qu'il soit nécessaire pour autant, autre travers, de proposer pour chaque remarque une longue liste d'exemples, au pire non développés. Ainsi le jury a apprécié, par exemple, des développements fort bien menés sur le sud de la Corse et ses contacts avec la Sardaigne, un bon argumentaire sur la pointe de Givet, de bons approfondissements sur l'impact de l'agglomération genevoise en France...

L'énorme majorité des devoirs présente une troisième partie qui se veut « typologique », sans parvenir à l'être vraiment. Bien des typologies se révèlent être des énumérations, des régionalisations parfois simplement « déroulées » du nord au sud de la France, sans aucune justification. S'il n'est pas inutile de tenter de réfléchir, selon des critères précis, à la constitution de « types » spatiaux et régionaux, rappelons que la typologie n'est pas un passage obligé et incontournable d'une dissertation de géographie, et que l'on peut raisonner en géographe sans nécessairement finir par découper, trier, classer et ranger dans des catégories - souvent, il faut bien le dire, arbitraires et peu précises- l'espace dont on traite.

Parmi les divers plans possibles, le jury en propose deux trouvés dans de bonnes copies et un troisième qui ne réserve pas sa troisième partie à une typologie.

Plan n° 1 En introduction le (la) candidat(e) fait état des recherches les plus récentes pour évoquer les nouvelles réalités en ce qui concerne les frontières. (Des références biographiques de ce type ponctuent le devoir). La problématique, bien centrée sur la France en Europe, est la suivante : comment les deux logiques d'ouverture/fermeture et de perspective géographique animent-elles ces espaces particuliers que sont les espaces frontaliers à l'échelle mobile d'une France arrimée à l'espace communautaire européen ? Les DOM-TOM sont exclus.

L'originalité des espaces frontaliers français en Europe

Leur ancienneté : elle recouvre une conception politique, liée à l'idée de « nation ». Mais l'idée nationale est depuis un demi siècle sérieusement remise en question par l'idée de supranationalité : les espaces frontaliers français ne sont plus de simples barrières qui enferment le territoire national. A cette nouveauté se superposent la richesse et la diversité de ces espaces. Diversité qui regroupe des milieux naturels des villes et leurs agglomérations, mais aussi des infrastructures d'équipement (aéroports comme à Mulhouse-Bâle ; lignes ferroviaires, autoroutes, routes, canaux, etc...). La multitude d'espaces frontaliers qui existent en France est aussi liée à la variété des voisinages. En y ajoutant de zone euro, on assiste à une corrélation de facteurs d'hétérogénéité spatiale pour ces territoires frontaliers. Sans oublier les espaces maritimes français qui, par définition, sont frontaliers puisqu'ils constituent une interphase majeure du territoire français.

L'ouverture de l'espace communautaire européen à la libre circulation des biens et des personnes a ouvert les espaces frontaliers sur l'extérieur, bien plus qu'auparavant. Cette ouverture européenne explique que les espaces frontaliers français soient bien plus impliqués qu'auparavant dans le processus de construction européenne.

Croquis : la France, des frontières du Nord-est à l'ouverture européenne globale

Avec l'ouverture européenne croissante, il s'agit désormais de voir comme les espaces frontaliers français s'inscrivent dans ces dynamiques européennes fortes.

Le jeu territorial européen marque fortement de son empreinte les territoires frontaliers français, que ce soit par le biais du FEDER, de la politique étrangère et la sécurité commune et du SDEC. Les politiques supranationales imposent de plus en plus leurs choix aux aménageurs français, et les espaces frontaliers sont concernés en premier chef. Les politiques urbaines des villes comme Strasbourg ne peuvent maintenant que miser sur les régions voisines.

Croquis : La Région Basiliensis et les réseaux de transports.

C'est ce même type d'espace frontalier que l'on retrouve avec l'euro-région Sar-Lor-Lux et ses développements récents.

Identités locales, appartenance à des ensembles géographiques proches et montée en puissance de l'intégration européenne se mêlent pour donner naissance à des espaces frontaliers riches parce que divers. Ce qui n'empêche pas ces espaces d'être mus par les puissantes dynamiques territoriales qui animent le territoire français.

Le rôle des littoraux des les espaces frontaliers français à l'échelle européenne n'est pas négligeable (rail Manche-Mer du Nord, sur le trajet Baltique-Northern Range). Cet espace frontalier maritime est tout autant européen que français.

La métropolisation sur ces territoires joue aussi en faveur des espaces frontaliers déjà dynamiques. Et comme cette métropolisation est obligatoirement associée au phénomène de mondialisation, ce sont les métropoles les plus aptes à intégrer et l'échelon européen et l'échelon mondial qui captent les flux, les richesses, les connections, les personnes en direction d'espaces frontaliers de plus en plus interconnectés.

Les politiques d'aménagement du territoire s'adaptent. Les espaces frontaliers français profitent alors de leur « branchement » sur la dorsale et de l'émergence d'un arc latin pour se repositionner d'espaces autrefois périphériques et marginaux (par rapport au territoire central et centralisateur français) en espaces désormais centraux.

Croquis : la France, des espaces frontaliers centraux par rapport à la dorsale.

Ce croquis cherche également à montrer en quoi les espaces frontaliers du Sud-Ouest restent « négligés » et périphériques par rapport à ceux du « grand est ». Ils pâtissent de surcroît d'un moindre horizon (foreland) à l'échelle européenne malgré les échanges avec la péninsule ibérique et la profondeur possible qu'offre le Maghreb.

Il faut noter toutefois (surtout du côté de Font Romeu) que des activités touristiques liées à la montagne, font des espaces montagnards des espaces moins enclavés que nombre d'espaces intérieurs. roquis: Les liaisons transalpines

Typologie

Les liens qui rattachent les espaces frontaliers français au territoire européen, à travers essentiellement une logique d'ouverture – fermeture. Ce sont ces deux logiques qui s'affrontent dans ces espaces, se combinent ou se superposent.

Croquis de synthèse

La conclusion souligne la grande richesse et la complexité de ces espaces frontaliers français dans leur rapport à l'Europe. Si certains espaces arrivent à transcender l'effet –

barrière (Alpes du Nord), il ressort que les espaces orientaux sont de plus en plus marqués par l'effet « intégration européenne ». Avec l'ouverture de l'Europe à 27 (2007), vers l'Est, cette voie va-t-elle perdurer et se renforcer ?

Plan n°2

En introduction, le (la) candidat(e) souligne d'abord la place de la France entière comme espace de transit et espace carrefour. Il s'interroge ensuite sur la notion d'espaces frontaliers, marqués par la proximité de "l'étranger", mais dont la profondeur est variable en fonction des caractères physiques, des facilités d'échange et de la nature du voisinage. Ces espaces sont des zones de "soudure" de l'idée européenne. **Des espaces frontaliers fluctuants et diversifiés**. La frontière est une notion juridique et administrative, mouvante historiquement. Une exploration de la construction européenne et de ses conséquences sur les espaces frontaliers est proposée. On relève que ces espaces frontaliers sont soumis au va et vient des rapports de force. Ils sont dotés d'originalités culturelles et identitaires (Sarre, Catalogne)

Certains sont directement arrimés à la dorsale européenne : proximité du foyer londonien, des dynamiques helvétiques, etc. **Des espaces de projet, des zones de "soudure" de l'idée européenne**. Des espaces de projet : à l'échelle continentale, leur branchement sur les grands projets de transport intra-européens, divers exemples concrets sont proposés (rail, voie d'eau, route, plate-formes logistiques). Mais des projets sont différés, des "culs de sac" isolent certaines zones frontalières (exemple des Alpes). Les projets Interreg, les eurorégions : des exemples concrets et diversifiés sont explorés, la TriRhéna, la région Genève - Annemasse, etc.

Des différenciations des espaces dans leur rapport à l'Europe, une typologie. Certains espaces sont principalement des espaces de transit : France - Espagne par ex. où dominent les activités logistiques (exemples précisés). Les têtes de pont du trafic Trans Manche sont décrites. Des espaces de protection transfrontalière : les parcs naturels Des espaces de coopération transfrontalière renforcée, laboratoires européens. Des frontières en voie d'effacement : les Flandres, la conurbation transfrontalière lilloise.

Conclusion : dans une Europe sans frontières, l'originalité géographique du "carrefour" français. De nouvelles opportunités de centralité pour des métropoles de la périphérie.

Le devoir présentait un seul croquis, de synthèse.

Plan n°3

Introduction

Originalité de la situation de la France en Europe (pont terrestre). Délimitation de l'espace du sujet et précision de ses termes.

Problématique : Intégration européenne et espaces frontaliers français : quelle dialectique ?

L'intégration européenne est-elle à l'origine de la dynamisation des espaces frontaliers, dans quelle mesure et à quelles échelles ? En retour les espaces frontaliers sont-ils des « laboratoires d'Europe » ? Présentation du plan.

Existe-t-il encore une spécificité des espaces frontaliers français dans une Europe théoriquement sans frontières et un monde ouvert ?

Du fait du maintien de la réalité de frontières politiques, les espaces sont des espaces de contact, où l'on observe de part et d'autre de la frontière linéaire des phénomènes de gradient et le maintien de différentiels: de comportements démographiques, de niveaux de vie différences de fiscalité, dans les infrastructures de transport.

Un espace frontalier est toujours le produit de l'histoire.

Les espaces frontaliers sont des interfaces, c'est le cas en particulier des espaces littoraux. Certains jouent le rôle de frontières internes à l'Union européenne, les mêmes ou d'autres jouent le rôle de frontières externes de l'Union européenne en situation d'interface entre l'Europe et le monde, frontières de la zone euro, frontières de l'espace Schengen.

Les grands aéroports participent de la même logique. C'est le cas de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle mais aussi des aéroports abritant les compagnies « low cost » (Beauvais).

A contrario, les espaces frontaliers « français » peuvent être désormais au-delà des frontières de la France, aux frontières de l'espace Schengen par exemple (immigration).

Différentiels, contacts, interfaces sont valorisés de manière différente par les acteurs locaux, nationaux et européens ce qui donne naissance, à différentes échelles, à des situations spécifiques et nuancées en termes d'espaces et de flux.

Les différentes échelles et les différents acteurs de l'effet frontière

L'effet frontière donne naissance à des systèmes urbains particuliers. La frontière a été créatrice de villes mais dont les fonctions ont changé. L'ouverture des frontières peut conduire à l'émergence de véritables agglomérations ou aires *urbaines transfrontalières* (Lille).

Des flux renforcés et de toute nature : les flux pendulaires de travailleurs, les flux de marchandises qui sont à l'origine du développement de plateformes multimodales - ces flux de marchandises sont la raison d'être des ports maritimes - les flux d'investissements, les flux de chalandise, les flux liés aux loisirs et à un tourisme de proximité. Le renforcement de ces flux nécessite la construction de nouvelles infrastructures de transports (nouvelles connexions, nouvelles modalités), à vocation internationale mais qui ont des effets sur l'espace local : entrées de tunnels, zones de chalandise, impacts environnementaux...

Ces effets sont variables en fonction de la situation plus ou moins favorable de ces espaces dans l'Europe d'aujourd'hui : les espaces frontaliers intégrés à la « dorsale européenne », espaces traditionnellement périphériques, peuvent trouver une nouvelle centralité à l'échelle de l'Europe. Il faut y ajouter, ou non, l'impact de la situation de l'espace frontalier considéré par rapport à l'axe du « pont terrestre » français. D'autres espaces frontaliers restent des périphéries délaissées ou constituent des espaces littoraux non animés par l'effet frontière. Des effets- frontière sont à nuancer de multiples manières.

Il faut s'interroger, en Lorraine par exemple, sur le rôle respectif de la présence de la frontière et de l'action volontariste de l'Etat et de l'Europe en faveur des régions en crise, dans la création d'une structure comme le PED.

L'intégration européenne a donc joué un rôle indéniable de dynamisation des espaces frontaliers qui ne doit cependant pas être exagéré. A contrario, les espaces frontaliers jouent-ils, dans l'intégration de la France en Europe, un rôle moteur, celui de « laboratoires d'Europe » ?

Espaces frontaliers et intégration de la France en Europe

1) Le développement de réelles structures de coopération transfrontalières sources de dynamisme....

2) Des structures de coopération anciennes, antérieures même à la politique régionale de l'Union européenne

3) Des initiatives privées souvent essentielles (Lorraine-Luxembourg)...

La volonté d'intégration européenne a joué un rôle déterminant : programmes INTERREG, coopération territoriale européenne à différentes échelles (l'aire urbaine, des espaces de taille intermédiaire, ex de PAMINA, des régions frontalières). Mais, comme le souligne Philippe Piercy, « il ne faut pas surestimer l'interventionnisme et ses effets aux détriments des dynamiques indépendantes de celui-ci. Au-delà du symbolisme de certains rapprochements, ce sont de très anciennes solidarités locales qui sont à l'œuvre et qui favorisent l'avance d'une coopération officielle»

4)n'empêche ni les concurrences ...

L'exemple peut être pris de la concurrence entre les ports de Gênes et Marseille.

Les espaces frontaliers sont plus souvent asymétriques. La solidarité et l'efficacité des différents « arcs », atlantique, méditerranéen reste à prouver. La volonté de créer des espaces transfrontaliers ou au moins de renforcer les solidarités ne se repère pas partout.

5) ni la domination d'autres logiques

Bien des espaces frontaliers français restent marginaux à la fois par rapport à la France et par rapport à l'Europe. La politique des transports reste encore largement dominée par les décisions d'échelle nationale. Le littoral méditerranéen joue plus un rôle d'interface avec l'Afrique du Nord qu'avec l'Europe. Il en va de même pour un port comme Nantes -St Nazaire qui joue, difficilement, plus une carte mondiale que strictement européenne. L'étude des relations entre régions européennes montrerait que la proximité frontalière n'est pas le seul critère d'explication de l'intensité des relations.

Partout se pose la question : logiques frontalières ou logiques liées à la mondialisation ?

Conclusion

Une typologie qui répond à la problématique de départ : des espaces frontaliers atones, sans réelle épaisseur ; des espaces frontaliers très actifs mais essentiellement ponctuels et pas seulement en liaison avec l'Europe: les ports maritimes, les aéroports ; des espaces frontaliers dynamisés par l'ouverture sur les pays voisins même si certaines portions du territoire demeurent en crise ; des espaces frontaliers profondément modifiés par l'intégration européenne : de la fermeture à l'ouverture , les « petites Europe ».

Ce que les candidats doivent travailler

Dans le domaine des connaissances

S'il est évident que des connaissances factuelles sont essentielles et attendues par le jury, la connaissance et la maîtrise des principaux concepts et notions de la discipline sont aussi attendues. Cela implique que les candidats ne se contentent pas de lire les manuels des questions mises au programme, mais travaillent aussi un minimum l'épistémologie de la discipline. A propos de ce sujet, on pouvait attendre des candidats qu'ils connaissent relativement bien tous les espaces dont il pouvait être question ici, le sujet impliquant la mobilisation d'un *corpus* supposé connu et maîtrisé. Bien évidemment, le jury n'attendait pas une connaissance érudite et exhaustive de tous les espaces frontaliers français, mais certaines copies manifestaient de forts biais régionaux : si la frontière basque devait être traitée, elle ne pouvait ni ne devait l'être plus que celles du nord et de l'est de la France ; a *contrario* s'il est logique et compréhensible qu'une part importante du travail soit de fait consacré aux espaces frontaliers du nord et de l'est, il ne fallait pas pour autant totalement ignorer les autres espaces frontaliers français, singulièrement maritimes. De façon générale, rares furent les copies « sèches », mais les candidats ont eu du mal à classer, ordonner et plus encore hiérarchiser leurs connaissances pour mobiliser celles dont ils avaient réellement besoin pour traiter le sujet. Concernant les notions, les lacunes les plus importantes sont apparues autour de la frontière, de l'espace, mais aussi de l'interface, de l'aménagement du territoire, de la décentralisation, de l'intégration, de la diffusion spatiale... Attention enfin à la maîtrise des développements autour des « acteurs » qui, essentielle, demanderait sans doute que soit clarifiée au préalable ce que l'on entend par « acteur » et ce que l'on attend d'une telle analyse en géographie.

Afin de pouvoir disposer d'exemples actualisés, visuels, paysagers, sensibles, vécus, très bienvenus dans le développement de tout sujet de géographie, et éviter ainsi la « géographie hors sol », la lecture de la presse et de revues géographiques (papier ou internet) s'impose. Trop d'exemples anciens ont émaillé les copies. Une information actualisée, issue de l'écoute et de la lecture régulière des divers médias, est le gage d'un enseignement de la géographie soucieux d'impliquer les élèves dans la vie de la cité et du monde.

En ce qui concerne les croquis et les schémas

Le jury apprécie particulièrement deux types d'illustrations : des croquis de faits précis, localisés, avec des toponymes et des croquis problématisés au service d'une démonstration. Par exemple un croquis sur le programme Euroméditerranée à Marseille était tout à fait acceptable, à condition qu'il soit conçu et présenté en lien avec le sujet, ce qui ne fut pas le cas, le côté « euroméditerranéen », justement au cœur du sujet, ayant cédé la place à un vague croquis intra-urbain. Un croquis s'insère dans le développement, il n'est ni redondant, ni plaqué. Les croquis doivent en outre être divers par les échelles (du local à l'Europe) et par les thèmes. Certaines bonnes copies présentaient une carte de synthèse dont la légende reprenait le plan du devoir. La carte de synthèse doit en effet comporter des éléments que l'on retrouve dans TOUT le devoir, et être conçue parallèlement au plan. Une simple transcription graphique, plus ou moins adroite, de la typologie ne peut suffire.

Pour ce qui est de la forme

Les meilleures copies se distinguent par la qualité de l'expression dont la richesse est souvent le résultat d'habitudes de lecture des ouvrages de référence et de l'actualité géographique. Le jury se félicite aussi de la qualité de la présentation de l'énorme majorité des copies et du soin la plus généralement apporté au travail cartographique et à l'orthographe. Il n'est pas inutile toutefois de rappeler qu'un devoir clair, aéré, sautant des lignes entre les paragraphes et les parties, soignant un minimum la calligraphie est bien plus

agréable à lire. En outre, l'évaluation en est plus aisée car la structure du raisonnement y est apparente. Faut-il encore rappeler que, pour que la copie soit lisible, il est préférable d'écrire une ligne sur deux lorsque la copie est à petits carreaux?

Toujours dans l'ordre de la présentation, le jury rappelle que l'on ne met jamais la légende d'une carte au verso de celle-ci ; il est bon qu'une carte ou un croquis comporte un titre et une légende organisée, structurée et hiérarchisée. Une carte sans un minimum de nomenclature n'est guère satisfaisante. L'usage de feutres fluorescents et de stylos bille (sauf éventuellement pour la nomenclature, le titre et le texte de la légende) est à proscrire. Une carte, un croquis, un schéma doivent être soignés et propres. Enfin, les correcteurs peuvent comprendre qu'il puisse rester quelques fautes d'orthographe en fin de copie, mais il serait bon que les candidats prévoient un petit temps de relecture et vérifient plus rigoureusement la justesse de leurs accords. Certaines fautes enfin reviennent beaucoup trop souvent, ainsi Etat sans majuscule ou, de plus en plus souvent, trafic avec les deux « f » anglo-saxons.

Danielle CHAMPIGNY ; Jean-Pierre CHEVALIER ; Jean-Fabien STECK ; Sylviane TABARLY.

COMMENTAIRE, ANALYSE SCIENTIFIQUE, UTILISATION PEDAGOGIQUE DE DOCUMENTS

Durée 5 heures

Coefficient:1

OPTION HISTOIRE

Révolutions et religion, 1776-1802

Seule épreuve écrite du concours interne de l'agrégation permettant au candidat de montrer ses capacités à articuler ses connaissances scientifiques et ses compétences professionnelles, le commentaire de documents reste un exercice difficile qui ne souffre d'aucune improvisation. Aussi faut-il soigneusement le préparer en amont par plusieurs entraînements en temps limité. Les conseils de forme, valables pour les autres épreuves ne sont naturellement pas à négliger. Ainsi les fautes d'orthographe, les problèmes de syntaxe ou de concordance des temps, le futur historique, les néologismes et toute autre familiarité de langage sont à proscrire dans un concours de l'enseignement. Les copies illisibles, les parties non rédigées, les plans détaillés sont également à bannir. En revanche, les correcteurs apprécient tout particulièrement le soin apporté aux transitions et aux conclusions partielles, la qualité générale de l'expression et une relecture attentive à gommer les fautes à coup sûr évitables (ne pas correctement recopier le nom de Madame Roland ou confondre Bonaparte et Napoléon sont des inattentions pour le moins agaçantes) voire les erreurs les plus grossières. Ces règles de bon sens, que nous exigeons tous de nos élèves et de nos étudiants, ne doivent jamais être oubliées. Le dossier proposé et son thème ne constituaient ni une réelle surprise ni une insurmontable difficulté de traitement pour les candidats bien préparés. A l'instar de l'an dernier, on ne saurait que trop conseiller de relire et de méditer attentivement les rapports des années précédentes pour bien connaître les attentes invariables du jury sur ce type d'épreuve.

Une nécessaire bonne entrée en matière : l'introduction

Rappelons d'abord que l'introduction doit s'inscrire dans un volume raisonnable. Si de nombreux candidats ont fait cet effort de concision sur la longueur, réclamé année après année, pour d'autres le manque de maîtrise demeure. Il faut donc à ce niveau absolument proscrire les trop longs développements sur le sens des documents, souvent proches de la paraphrase et qui empiètent largement sur la suite du devoir. En tout état de cause une « bonne » introduction débute par une définition rigoureuse et une présentation, sans trop de lourdeur, des caractères principaux du dossier (cadre thématique, chronologique et spatial). A ce sujet, si le terme de « révolutions » a toujours donné lieu à des définitions, en lien ou pas avec la « religion », cette seconde notion fut souvent très mal définie sinon oubliée par les candidats. De même, la réflexion sur la borne chronologique finale du dossier, 1802, doit se faire en rapport avec le thème du dossier proposé : ainsi il vaut mieux citer la signature du Concordat et l'adoption des Articles Organiques qui suivent plutôt que la paix d'Amiens rupture politique étrangère au sujet.

S'il concerne toute la période au programme, le thème retenu est, par sa documentation, envisagé sur les deux espaces où peut s'observer le plus aisément une évolution des rapports entre les processus révolutionnaires, les philosophies et attitudes qui les précèdent ou les combattent, et leurs conséquences sur les religions en place.

La présentation des documents est un moment crucial de l'introduction, et son absence est lourdement sanctionnée, aussi doit-elle être très soignée. A ce propos, quelques principes classiques sont à prendre en considération : éviter la présentation document par document, les considérer et présenter tous sans exception, ne pas regretter d'emblée l'absence d'autres sources dans le dossier mais valoriser celles qui sont données. Leur présentation critique et intelligente doit s'ordonner par regroupement, en privilégiant une approche typologique (textes officiels de nature juridique ou institutionnelle, mémoires privés, documents iconographiques, élaboration d'historiens) qui met en avant les particularités de chacun et les distorsions possibles de fiabilité (c'est le cas notamment des mémoires, véritables discours de reconstruction et naturellement des images dont la lecture est par définition délicate). Il est aussi préférable d'éviter les longs portraits biographiques, le corps du commentaire permettait d'y revenir aisément (cf. Madame Roland). Enfin, il faut faire l'effort de bien distinguer les documents d'époque (ou sources), de ceux fabriqués *a posteriori* par l'historien, et éviter l'étrange situation de mettre sur le même pied l'historien Robert Muchembled et un témoin contemporain des faits.

Obligation méthodologique, la capacité à problématiser convenablement le sujet est encore un révélateur de la capacité d'analyse du candidat, aussi faut-il tout particulièrement la soigner. Or, bien trop souvent les problématiques restent basiques et leur manque d'ambition ou de mise en perspective des documents nuit à la démonstration lors du commentaire *stricto sensu*. Les références historiographiques peuvent y aider, mais encore faut-il y recourir à propos, ne pas multiplier les titres et auteurs sans la moindre hiérarchisation ou effort de classification entre eux, surtout ne pas utiliser une historiographie datée et dépassée au détriment des renouvellements les plus récents. Le jury ne se laisse impressionner ni par l'accumulation des références ni par celle de noms d'historiens et valorisera toujours une utilisation en rapport avec les enjeux du dossier présenté (particulièrement appréciés furent les recours à l'abbé Barruel dont l'œuvre historique révèle très tôt les clivages et enjeux). Là encore, cette démarche ne s'improvise pas.

Propositions de corrigé

Sans privilégier aucun plan particulier *a priori*, les correcteurs ont retenu trois exemples qui aboutirent à des démonstrations solides, équilibrées et originales

Exemple 1, plan développé :

I – Les facteurs religieux des révolutions

A- Une Église catholique fragilisée (document 3)

Dans les cahiers de doléances, le problème religieux occupe peu de place. Celui de Villers-le-Sec suggère les difficultés rencontrées par l'Église catholique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Les revenus excessifs de certains ecclésiastiques sont dénoncés ; alors qu'ils ne devraient servir qu'à soulager les pauvres, ils sont mis au service des plaisirs du clergé. Face à une telle situation, les auteurs proposent une hiérarchie des revenus selon les fonctions et non de supprimer la hiérarchie. Les réguliers sont critiqués mais aussi tous les clercs qui touchent des revenus non assortis de l'obligation de remplir une fonction précise. On retrouve ici le débat classique entre clergé utile, celui « des bons prêtres », et clergé inutile (réguliers, abbés de cour). L'auteur de ce cahier (peut être le curé de la paroisse) rejoignant les critiques des hommes éclairés, se pose la question de la pénétration de telles idées en milieu rural, certes ici aux portes de Paris. Finalement les mesures proposées ici ne remettent jamais en cause l'institution et encore moins la foi : il s'agit d'un programme

réformateur qui correspond aux aspirations de l'écrasante majorité de la population attachée à sa foi, à son curé et faiblement déchristianisée par rapport à certaines élites urbaines.

B - Les aspirations religieuses des Lumières (documents 1, 2,4)

Le corpus offre de multiples entrées dans cette thématique. À l'obscurantisme de la foi aveugle et des superstitions, les Lumières entendent substituer « la raison et la conviction » (doc.1) ; « la force et la violence » de religions imposées est remplacée par « la tolérance » et le « libre exercice de la religion » (doc.1). Au-delà de ces principes, les lectures de la future Mme Roland (Voltaire, Raynal, Diderot, le marquis d'Argens, Helvétius etc.) offrent un exemple de la diversité des opinions et des sensibilités religieuses des penseurs du temps (doc. 3). Si l'existence de Dieu n'est pas remise en question dans les documents proposés, ceux-ci dévoilent les différences entre le Dieu chrétien (doc. 6), celui des déistes (doc. 2 et 4), des adeptes de la religion naturelle (doc.4), jusqu'au syncrétisme de Bonaparte. Pour cet héritier des Lumières, tous les dieux et les religions se valent, ce qui ne l'empêche pas de souligner la crédulité et les besoins de religiosité inhérents à l'homme (doc. 4). On voit enfin les réactions des autorités établies : Église et État (document 3)

L'ironie du texte de Mme Roland est de montrer comment les efforts de son confesseur pour la préserver de la « mauvaise piété du temps » enracinent en elle les idées qu'il rejette. Les « apologistes et défenseurs de la religion chrétienne » lus par la narratrice dans les années 1770 ne sont pas cités dans ce passage. Si le plus célèbre est l'abbé Nicolas Bergier, auteur d'une *Apologie de la religion chrétienne* (1771), la stratégie de ce courant ennemi de l'incrédulité du siècle est la même pour tous : ils combattent les philosophes sur leur propre terrain en utilisant leurs arguments : utilité sociale des religions, notion de bonheur, concept de religion naturelle. Le résultat obtenu est souvent, comme le suggère le texte, inverse, les idées nouvelles sortant renforcées. Les *Mémoires* de Mme Roland laissent aussi pressentir le changement de sensibilité, accentué chez les élites, qui conduit à se détourner des attitudes et enseignements traditionnels de la foi au profit soit de la « tolérance philosophique », soit d'une forme de synthèse réfutée par les apologistes, entre Lumières et religion, qui conduit à une nouvelle conception du christianisme.

Face aux aspirations exprimées par les esprits éclairés, certaines réformes ont été engagées par les monarques européens, surtout dans la décennie 1780. On peut signaler pour la France, la commission des réguliers, l'édit de tolérance de 1787, mais aussi la politique menée par Joseph II à l'intérieur des États héréditaires.

II – Religion en révolution : autour du cas français (1789–Directoire)

A – La recherche du consensus autour de la figure du chrétien-citoyen, 1789-90 (document 8)

Les appels à la réorganisation et au réformisme religieux sont pris en compte par le Comité ecclésiastique de l'Assemblée à l'origine du texte de la *Constitution civile du clergé* (CCC) voté le 12 juillet 1790. Conséquence de la mise à disposition de la nation des biens du Clergé en novembre 1789, le principe du traitement des prêtres par l'État est décidé. Certaines autres demandes exprimées dans le cahier ont été entendues, en particulier la fin des bénéfices et des revenus casuels. En revanche la Constituante va plus loin à propos des réguliers en abolissant les vœux (octobre 89) puis en les supprimant. Le vote de la CCC correspond à une tentative d'établissement d'une religion nationale autour du catholicisme que la Fête de la Fédération du 14 Juillet 1790 veut célébrer dans la communion retrouvée (doc. 8). Pour bâtir une allégorie pleine de sens, le tableau se focalise sur le moment, où

après avoir posé son épée sur l'autel, La Fayette prête serment de fidélité « à la Nation, à la Loi et au Roi » devant le crucifix et sous le regard d'un évêque. Le tableau fait passer plusieurs messages : conciliation de l'Eglise catholique et de l'esprit de 89 (le tricolore est partout ; le vent de la liberté souffle sur la scène) ; la religion instituée n'occupe qu'un rang secondaire dans la cérémonie, preuve qu'elle s'efface devant l'unité de la nation même si elle a largement contribué à la forger. Mais cette unanimité n'est que de façade : Louis XVI le jour même, contraint de prêter le serment, le fait à titre privé.

B – la « bataille du serment », 1791 (documents 6 et 7)

Tournant essentiel de la politique religieuse de la Révolution la CCC devient l'élément majeur du débat puis de la division religieuse. La carte des jureurs et réfractaires (doc. 7) et l'extrait du bref *Quod aliquantum* de Pie VI (doc. 6) en explicitent les enjeux. Le point de départ des tensions se situe en novembre 1790, avec l'exigence d'un serment par tout prêtre entrant en charge pastorale. Le corps épiscopal refuse majoritairement (7 des 159 évêques prêtent serment). L'attitude du reste du clergé a été étudiée par T. Tackett : 52 à 55% des prêtres ont juré et plus de réguliers (73%) que de séculiers (37%). La carte établie par districts à partir des statistiques de 1791 fait apparaître une géographie extrêmement contrastée (de 96% de jureurs à moins de 10%). Appartiennent à la première catégorie les districts du Bassin Parisien étendus au Limousin et la France du Sud-Est, et à la seconde les provinces de l'Ouest ou de l'Est, terres d'enracinement de la réforme catholique. Selon Tackett et Van Kley, le réflexe du serment appartient à la culture du clergé du XVIII^e siècle, à cause des modalités de la lutte contre le jansénisme. Le prêtre a pris l'habitude de penser selon sa conscience et pas seulement sous la contrainte ou pour un intérêt uniquement matériel. Cependant un serment ou son contraire ne sont pas forcément les signes d'une adhésion à la Révolution ou d'un refus débouchant de suite sur une adhésion à la Contre-révolution. Enfin, même si elle est par essence personnelle la décision d'un prêtre est influencée par le contexte social et local.

La réaction pontificale officielle est tardive mais cruciale. Non associé aux décisions de 1789-1790 Pie VI est d'emblée hostile à l'œuvre révolutionnaire. Son opposition s'exprime dans ce bref datant de mars 1791, connu en mai en France, où il nie à l'Assemblée toute compétence à réorganiser la vie de l'Eglise et à s'insinuer dans le domaine spirituel. Au refus de la CCC et de l'obligation du serment, s'ajoute une remise en cause des principes philosophiques qui la sous-tendent. Loin de retarder ou d'empêcher un inévitable schisme, l'attitude pontificale entérine la rupture, encourage la résistance et contribue à la radicalisation des politiques religieuses révolutionnaires. Ainsi, la réforme religieuse proposée par la CCC débouche sur un problème politique majeur. L'échec est patent, l'idéal du chrétien-citoyen puis, après la chute de la monarchie, du chrétien-républicain est mis à mal, l'Eglise constitutionnelle, souvent contestée, demeure minoritaire. Ce blocage explique la radicalité de la loi de ventôse an III (21 février 1795) proclamant la première séparation de l'Eglise et de l'État et, auparavant, l'encouragement à la déchristianisation, au développement de cultes révolutionnaires et de nouvelles pratiques.

C – Des cultes de substitution ? (document 9)

En 1793, les multiples difficultés rencontrées par la Révolution et, en particulier celles issues de l'application de la politique religieuse conduisent à la naissance - bien - avant la mise en place du culte de l'Être suprême – de manifestations civiques visant à rétablir l'unité de la nation. La prise de conscience du vide, créée par les actions de déchristianisation dont les épicycles sont la région parisienne et le centre de la France, débouche sur le culte des martyrs de la liberté, lancé par les hébertistes et soutenu par les sans-culottes. Ce procès-

verbal d'une société populaire décrivant un cortège organisé le 30 nivôse an II (19 janvier 1794) en donne un exemple. Un mois après la reprise de Toulon aux Anglais, les activistes de Fréjus (Var), cité restée fidèle à la Convention dans un Midi touché par la révolte fédéraliste et par une dure répression, organisent une fête civique. En un cortège très organisé, à l'instar des processions d'Ancien régime, la population est appelée à investir l'espace extérieur. En un véritable tableau vivant, les Quatre Ages de la vie précèdent la raison, la liberté et l'égalité. La pédagogie de ce cortège se manifeste dans l'ordre qui valorise les textes fondateurs, dans les symboles et les textes inscrits sur les bannières. Les vertus publiques et privées sont exaltées : il existe une morale en dehors de toute religion. Les lois naturelles sont intangibles, le rôle de l'éducation est essentiel ; la mort fait partie de l'ordre naturel des choses. L'accumulation d'objets rappelant le christianisme et détournés dans une volonté d'inversion est frappante : la Déclaration des Droits de l'Homme et la Constitution remplacent la Bible, les bustes des martyrs remplacent les statuts de saints, les vertus républicaines remplacent les vertus théologiques. Il y a clairement détournement des anciennes processions et réappropriation d'une pratique ancienne pour manifester, à l'aide d'une nouvelle symbolique, la création d'un ordre nouveau, la régénération de la société française.

III – Les nouveaux rapports entre Etat et religion

C'est aux États issus des révolutions qu'il convient de les achever et de dégager des consensus dans le domaine religieux. L'enjeu majeur réside dans la manière d'articuler légalement les rapports entre Etat et Églises d'une part, entre les libertés individuelles et les pratiques religieuses d'autre part. Des différences essentielles caractérisent les solutions retenues par les États-Unis et la France du Consulat.

A – Liberté religieuse et laïcité à l'américaine (document 1)

Trois textes constitutionnels abordent le traitement de la multiplicité et des pluralités religieuses dans la jeune communauté américaine et le règlement de leurs rapports à l'Etat, tant au niveau fédéré qu'au niveau fédéral. C'est dans la Virginie de Jefferson qu'une première déclaration des droits inaliénables des hommes est formulée en juin 1776. Dans l'article 16, elle énonce des principes religieux appelés à resurgir dix ans plus tard dans les discussions au niveau fédéral. La reconnaissance de la liberté de conscience religieuse, issue des Lumières, est complète ; la Virginie pourtant dominée par une Église épiscopaliennne choisit de ne soutenir aucune église établie, se donnant la possibilité d'accueillir des émigrants de toute confession.

La Constitution fédérale de 1787 ne consacre qu'un seul article, le VI^{ème}, aux relations Etat fédéral/Religion. Il prend le contre-pied du modèle anglais qui exigeait un *religious test* de tout fonctionnaire fédéral, c'est à dire d'une discrimination religieuse en matière d'emplois publics. Aux États-Unis, le serment exigé ne porte que sur la Constitution et n'exige aucune adhésion confessionnelle précise. L'absence de Dieu dans la Constitution est révélatrice d'une affirmation de la laïcité mais aussi du maintien ou du rejet des questions confessionnelles au niveau des états fédérés. La pauvreté du texte sur la question des libertés fondamentales entraîne de vifs débats au cours de la campagne de ratification de la Constitution dans les Etats. Les Etats du Massachussets ou de New York réclament l'adoption de textes semblables à celui de Virginie de 1776 ; d'autres sont outrés de voir la question religieuse reléguée si loin. Restait enfin un problème très concret à régler, celui des fréquentes persécutions pour motifs religieux.

La réponse à toutes ces interrogations se trouve dans le premier des dix amendements (1791) qui traite de l'ensemble des libertés individuelles. Deux clauses émergent ici : l'*establishment clause* interdisant que le Congrès ne favorise un culte quelconque -et instaurant du même coup la séparation effective des Églises et de l'État fédéral- et le *free exercise clause* qui garantit la libre expression de toutes les confessions. Laïcité, séparation et tolérance religieuse deviennent donc des modalités constitutionnelles, mais au seul niveau fédéral, car les Etats fédérés restent libres de favoriser tel ou tel culte de leur choix, selon leurs propres lois.

B – La pacification religieuse et civile en France, 1799-1801 (document 4)

Après l'échec de la CCC, le schisme et les durs conflits contre-révolutionnaires qui en découlent, le Consulat remet en cause la loi de séparation édictée par le Directoire pour lui préférer un système de tolérance garanti par l'Etat. L'urgence d'une solution s'impose d'autant plus que, pour le Premier Consul, « la pacification religieuse commande la pacification civile » (Jean Laspougeas, *Dictionnaire Napoléon*). Se confiant à Thibaudeau - qui a peut-être artificiellement reconstitué ce discours, en le plaçant un mois avant le Concordat- il distingue les attitudes et les politiques du passé qui ont échoué des solutions pour l'avenir. En condamnant les « idéologues », il dresse le constat de l'échec de l'ensemble des cultes révolutionnaires dont celui tout récent d'une tentative de religion civique et nationale nommée théophilanthropie. À cette incapacité des cultes de substitution à mobiliser largement, Bonaparte ajoute la condamnation des politiques religieuses successives depuis 1793 -spécialement sous le Directoire- qui trop sévères ont été jugées intolérantes et facteurs de troubles. Il s'en prend enfin aux déportations de prêtres réfractaires en mettant fin aux lois les autorisant dès le 29 novembre 1799.

Les propos tenus à Thibaudeau vantant la religion naturelle rappellent ceux de Rousseau dans sa *Profession de foi du vicaire savoyard*. En bon disciple du philosophe, en déiste, Bonaparte pense qu'une société ne peut vivre sans religion (l'utilité sociale de la religion et des Églises l'organisant resurgit dans ce contexte comme un legs irréductible de la philosophie des Lumières) et renoue le dialogue avec les différentes composantes de l'Église catholique. Les négociations avec Pie VII, entamées dès juillet 1800, lui valent les foudres des gallicans, des membres de l'Église constitutionnelle et des « idéologues » l'accusant d'être « papiste » et de renoncer aux principes et acquis de la Révolution. Son attitude montre qu'il souhaite restaurer la figure du citoyen-chrétien rallié au nouveau régime - le texte dit « les attacher à la République ».

C – L'État garantit la liberté des cultes (document 5)

Cette gravure en noir et blanc est une des illustrations effectuées à la demande de l'État concordataire pour communiquer sur le régime du Concordat signé le 15 juillet 1801 par le Premier Consul et la papauté. Sa date est inconnue, mais il est possible qu'elle ait été publiée au moment de l'adoption des Articles Organiques d'avril 1802, non négociés avec Pie VII car garantissant des droits à la minorité protestante.

La composition de l'image explicite les nouveaux rapports entre politique et religion. Fidèle au principe énoncé à Thibaudeau d'un Être Suprême et Créateur du monde, Bonaparte apparaît comme un intermédiaire entre ciel et terre, non au sens de la monarchie de droit divin mais comme garant du libre exercice des cultes. La différence est essentielle car elle symbolise l'aboutissement du processus d'autonomisation du politique à l'égard du religieux et la subordination -ou soumission respectueuse- des Églises à l'Etat. En dominant toutes

les religions établies sur une même ligne horizontale, l'image montre qu'aucune d'entre-elles n'est « établie ». Ainsi, le catholicisme est relégué sur un côté de l'image, rappelant qu'il n'est plus que la religion de la « grande majorité des Français » et non plus une religion d'État. Il n'y a pas pour autant de régime de séparation car l'Église est placée sous la dépendance du gouvernement qui a retrouvé le pouvoir régalien de nommer les évêques, le pape leur accordant uniquement l'investiture canonique (principes du Concordat de Bologne, 1516). En contrepartie de l'aliénation des biens du clergé acceptée par Rome, l'État verse un traitement aux évêques et curés. Le Concordat permet donc de régler des problèmes cruciaux : reconnaissance de la république par la papauté, fin du schisme de l'Église constitutionnelle, serment de fidélité au seul gouvernement (cf. fin du doc. 4).

Dirigé aussi bien vers l'évêque que le pasteur, Bonaparte semble garantir à la minorité protestante une protection à l'identique (temples ré-ouverts, pasteurs salariés de l'État). Quant à la troisième grande religion du pays, le judaïsme, il ne bénéficiera du même statut qu'en 1808, ce qui explique sans doute sa place éloignée. La présence des autres religions renseigne sur la valeur universelle que se donne la législation française, peut être pour faire pendant aux droits garantis par la Révolution outre-atlantique -la présence du quaker et d'un polythéiste aztèque peut le suggérer. Quant aux autres figures, elles symbolisent les cultes tolérés, comme peut l'être l'athéisme, à condition qu'ils ne mettent pas en péril la sécurité publique. L'image entend donc manifester une forme de laïcité à la française, moins agressive que certaines expériences révolutionnaires.

Conclusion

En France, les conflits religieux nés des différentes phases de la Révolution résultent en grande partie des enjeux et défis de la période 1770-1780. Ainsi, la Révolution met en évidence les profondes mutations des sensibilités et des pratiques religieuses ; elle tente également d'apporter une contribution qu'elle veut décisive à la nécessaire œuvre de réforme de l'Église catholique et se fait l'écho des courants qui, dans toute l'Europe, affirment le principe d'Églises nationales moins soumises à Rome. Mais elle ne se contente pas de faire aboutir des chantiers plus anciens ; il y a une tournure inattendue dans le fait religieux en révolution, tant dans sa violence symbolique ou réelle que dans son inventivité.

Une seconde leçon peut être dégagée de la comparaison des attitudes des États américains et français à l'égard des Églises et des religions. Ainsi les États-Unis adoptent-ils le régime de la séparation des Églises et de l'État fédéral, même si la république repose sur un socle largement imprégné de religion protestante, dimension essentielle de la constitution d'un sentiment national. Tous deux issus des Lumières, les gouvernements de fin de révolution se comportent partiellement en rupture des modèles qui les ont précédés (refus du test et de la religion établie à l'anglaise ; achèvement complet de la désacralisation de la vie politique en France).

Quelques différences méritent enfin un ultime examen : l'État américain ne fut jamais déchristianisateur et n'inventa pas un culte nouveau, là où les expériences françaises en ce domaine furent à la fois riches, violentes et finalement avortées. De plus, au début du XIX^e siècle, les États-Unis font plus figure de pays qui accorde une liberté religieuse totale, là où la France développe une laïcité moderne plutôt construite autour de la notion de liberté des cultes, de la reconnaissance de certains et de la simple tolérance pour d'autres.

Exemple 2

I Critiques et contestations de la religion pendant et après la Révolution française

A- Critiques contre l'institution ecclésiastique et nécessaire réforme (documents 3 et 7)

B- Mme Roland, une voix des Lumières (document 2)

C- Le mouvement déchristianisateur : de la parodie religieuse à l'acculturation républicaine (documents 7 et 9)

II Comprendre le conflit Religion / Révolution

A- La fête de la Fédération : symbiose entre religion et révolution ? (document 8)

B- La Constitution civile du clergé : contradiction fondamentale entre Révolution et religion (document 6)

C- Le schisme né de la Constitution civile du clergé (document 7)

III Les solutions bonapartistes face au modèle américain

A- Le modèle américain : pluralité et libre exercice de la religion (document 1)

B- Clore le conflit religion/Révolution : le primat de la raison d'État (document 4)

C- L'instrumentalisation de la religion (document 5)

Quelques remarques générales sur les commentaires

Trop souvent encore, les copies ont favorisé un discours général sur les thèmes des révolutions et de la religion, attitude proche de la dissertation ponctuellement illustrée par un renvoi aux documents. Or, lorsque le document n'est plus prioritaire et que l'information est prise hors du corpus, le commentaire ne peut être de qualité. Aucune règle n'impose non plus l'utilisation une seule fois de chaque document. Il peut être bienvenu d'y recourir en différents moments du devoir, comme cela semblait s'imposer à propos des trois sources américaines éclairant à la fois le contexte initial de mutation religieuse des Lumières et les nouveaux rapports entre États et religions établies ou reconnues qui découlent des processus révolutionnaires. Il faut à l'opposé se garder de transformer le commentaire en une simple paraphrase, résumant mal habilement et très incomplètement l'argumentaire de chaque document, oubliant aussi de les confronter et de les croiser fréquemment. Il faut au contraire s'appuyer sur de brèves et claires citations et faire l'effort d'expliquer le vocabulaire et les concepts utilisés pour en éclairer le sens. Sur cette matière, le jury regrette l'absence de bonne maîtrise du vocabulaire religieux, les anachronismes (le « cléricisme ») et les confusions malheureuses (le crucifix du tableau sur la fête de la Fédération dénommé *cruciforme* ou *caducée* !)

Quel que soit le plan retenu, il est nécessaire d'être attentif à la chronologie des documents. Aussi le jury regrette-t-il les démarches « a-chronologiques » où l'absence de repères temporels sûrs conduisit souvent à des impasses ou à des démonstrations de ce fait très mal organisées. La démarche du commentaire suppose une contextualisation permanente appuyée sur de solides connaissances générales. Un autre aspect important concernant le plan est la recherche d'un équilibre tant en intérêt qu'en longueur. Cette exigence, très tôt assumée le jour de l'épreuve (dès l'élaboration du brouillon), est le meilleur moyen d'éviter les déséquilibres les plus flagrants comme ce fut parfois le cas avec une troisième partie

uniquement ciblée sur l'attitude de Napoléon Bonaparte, et de ce fait bien plus courte que les deux précédentes. N'oubliez pas non plus qu'une bonne gestion du temps est un facteur de valorisation de la démarche, et qu'il est toujours dommageable pour un candidat de n'offrir qu'un vague résumé et plus encore d'arrêter brusquement la rédaction en milieu de partie. Enfin, on ne saurait trop conseiller de soigner les transitions, qui sont autant de petites introductions et conclusions partielles démontrant l'impeccable cheminement intellectuel du candidat et facilitant l'intelligibilité de ses analyses.

La conclusion, qu'on conseille de rédiger à l'avance, n'est surtout pas à négliger. Elle doit d'abord être consistante (trois lignes bâclées expriment un essoufflement plus qu'une maîtrise) et placée avant la partie pédagogique. Elle doit aussi non seulement revenir sur la problématique en y apportant une réponse claire et précise, mais aussi sur le corpus documentaire en soulignant ses lacunes éventuelles, ses limites aussi et en précisant au besoin d'autres sources qui le compléteraient (par exemple sur le réformisme de l'empereur Joseph II, les rapports entre religions et révolutions en Belgique et en Italie...). Une conclusion n'étant pas uniquement le crépuscule d'un devoir, elle doit enfin déboucher sur des perspectives contemporaines, par exemple sur les nombreux débats autour de l'évolution de la notion de laïcité ou la séparation des Eglises et de l'Etat (loi de 1905).

Un élément de indispensable : la partie pédagogique

Rappelons d'abord que la partie pédagogique est obligatoire pour cette épreuve et que par conséquent son absence est très lourdement sanctionnée. En revanche, lorsqu'elle est de qualité elle peut faire pencher la note du bon côté. De plus, il ne s'agit pas d'un exercice artificiel se plaquant au commentaire, ou le répétant exactement sur un même point, mais doit être en parfaite cohérence avec la partie scientifique et mettre en valeur les capacités professionnelles du candidat. Donc, si elle ne doit pas être sacrifiée ou réduite à peu de lignes, il ne faut en aucun cas la sur-dimensionner en lui consacrant presque autant que le commentaire même. Deux à trois pages dans une copie de 15 à 18 pages peuvent suffire à réussir l'exercice.

Le jury est particulièrement sensible à la clarté des propositions. Pour cela, il est important de bien préciser le niveau auquel on proposera l'exercice (se décider, dans le cas présent, entre la classe de quatrième ou celle de seconde et ne pas vouloir intervenir sur les deux niveaux en même temps). Il faut sélectionner au maximum trois documents tirés du corpus (un seul est d'ailleurs souvent suffisant); avoir recours à un document extérieur doit demeurer une exception à justifier. Enfin il est indispensable d'éviter les projets trop ambitieux, comme d'annoncer un travail en commun avec le professeur de français ou d'arts plastiques, proposition qui reste souvent très virtuelle.

La plupart des propositions se sont portées sur les images du corpus (le tableau représentant la fête de la Fédération et la gravure de propagande montrant Bonaparte rétablissant la liberté des cultes). Ces choix judicieux ont donné lieu à de très bons comme à de très médiocres exercices. Dans cette seconde catégorie, on regrette le manque de précision dans des analyses parfois inadaptées au niveau de la classe choisie, l'absence de questions précises et plus encore des réponses attendues, ainsi qu'un manque de curiosité qui conduit à une sous utilisation du document, notamment flagrante pour la gravure. Au final, il s'agit de faire la preuve de son talent pédagogique et de bâtir un travail original et en tout point crédible dans le cadre scolaire. Sa nature et son déroulement doivent être précis (construction effective d'un tableau; questionnement des élèves et réponses attendues, compléments apportés par l'enseignant etc.). Quant à l'évaluation, elle ne pouvait, vu le

thème du dossier, que prendre la forme d'une ou deux questions au sein d'une vérification englobant d'autres aspects du programme.

Catherine Barruel, Christine Dalbert, Dominique Picco-Campain, Jean-Yves Pennerath, Stefano Simiz

COMMENTAIRE, ANALYSE SCIENTIFIQUE, UTILISATION PEDAGOGIQUE DE DOCUMENTS
--

Durée 5 heures

Coefficient:1

OPTION GEOGRAPHIE

L'eau, un enjeu africain

Comme chaque année le sujet a rempli pleinement son rôle en permettant aux meilleurs candidats d'exprimer une pensée géographique organisée autour d'une problématique claire. Comme chaque année le jury est amené à faire les mêmes remarques qui interrogent sur la préparation des candidats. La lecture des rapports des années précédentes est sans doute fastidieuse mais aussi pleine d'enseignements !

Logique du choix documentaire

Le nombre de documents a été limité pour permettre aux candidats un travail approfondi dans le temps imparti. Cette auto-limitation des documents conduit naturellement à ne pas aborder dans le corpus documentaire tous les aspects de la question. De même, tous les documents ne sont pas tous d'un intérêt, d'une richesse identiques. Certains sont plus simples (quelquefois en apparence), d'autres couvrent presque tout le sujet (document 3 par exemple) Ces contraintes ouvrent donc la possibilité à une critique constructive du dossier qu'il convient cependant de mener avec discernement. La richesse du dossier et le temps compté de préparation de l'épreuve peuvent conduire le candidat à des choix. Certains documents essentiels pour la démonstration seront utilisés au maximum, d'autres secondaires seront vus plus rapidement mais non ignorés.

Les attentes du jury

Ce qui est valorisé : une réflexion et une argumentation géographiques

Les notions liées au sujet doivent apparaître. Le commentaire et l'analyse des documents doivent témoigner d'une capacité à s'emparer en géographe d'une question et à y déployer une réflexion de qualité. L'introduction, la conclusion et le choix de la problématique et du plan sont ici particulièrement prégnants. Le sujet suppose des connaissances réelles sur l'Afrique, l'eau et surtout les problèmes liés à l'eau sur ce continent en proie à d'autres difficultés. Les copies qui ont placé leur approche dans le cadre du développement durable ont été valorisées. L'eau est sans doute aujourd'hui l'un des thèmes les plus sensibles lorsque l'on aborde la problématique de développement durable. Cette approche était particulièrement indiquée dans un continent où le présent est mal assuré et le futur marqué

par une dynamique démographique encore importante. La réflexion organisée dans le devoir devrait toujours avoir le contexte mondial (grands phénomènes climatiques, accords de développements, actions des acteurs extérieurs comme les sociétés multinationales, agences de développement, aides unilatérales ou multilatérales, ONG...) en arrière-plan sans pour autant perdre de vue le cœur du sujet, les territoires africains. Enfin, il faut veiller à définir un véritable questionnement.

La problématique

Elle oriente le plan, elle permet d'organiser la réflexion et fait l'originalité du devoir. Elle ne peut consister en une série plus ou moins étoffée de questions ! *Disponibilité-accessibilité-salubrité, l'enjeu de l'eau présente-t-il en Afrique des particularités ? L'eau en Afrique est-elle un enjeu majeur ? Eau et développement...* Les problématiques pour traiter ce sujet sont nombreuses et le candidat avait le choix. Les devoirs qui ont su articuler le sujet avec une notion clef (développement, développement durable par exemple) ou qui ont su poser la question de la spécificité de l'enjeu de l'eau pour le continent africain ont été valorisées. Cette dernière approche nécessitait la comparaison rapide avec d'autres situations et posait la question de la maîtrise (ou plutôt de la non-maîtrise) hydraulique, l'Afrique n'ayant généralement pas développé de grandes civilisations hydrauliques (en liaison avec la faible occupation humaine) même si l'on doit faire des distinctions régionales ; ainsi un candidat évoque les Séréres, d'autres les Egyptiens et le Nil, d'autres encore la civilisation arabo-musulmane et son rapport à l'eau. La crise contemporaine des encadrements pouvait aussi être évoquée à ce sujet.

L'introduction

On attend une présentation du sujet dont les termes seront analysés. La problématique de l'eau, des ressources disponibles, de son accès et de son coût est, à l'échelle mondiale, au cœur des préoccupations des hommes et du débat sociétal aujourd'hui. Le sujet nous invite à penser cette question de l'eau dans un cadre géographique limité, celui du continent africain. Le dossier documentaire indique que le sujet se restreint à la problématique liée à l'eau douce et donc tout ce qui touche les littoraux marins (dont on connaît l'importance pour l'Afrique) ne devait pas être abordé dans le devoir. Le développement économique et social de l'Afrique est contrasté même si l'on doit faire un bilan général concluant à la prégnance de la pauvreté et du mal développement avec des conséquences importantes sur l'accès à l'eau potable. Ainsi on estime qu'un quart des 1.2 milliards d'habitants qui n'ont pas accès à l'eau vivent en Afrique, rapporté à la population du continent, cela signifie que pour 300 millions d'Africains l'accès à une eau de qualité est un problème majeur. Le continent africain présente de forts contrastes de ressources en eau opposant a priori une Afrique sèche à une Afrique humide. Cette première approche peut être nuancée. L'homme peut utiliser une ressource extérieure ou fossile, mais cela demande des aménagements lourds, coûteux, problématiques et qui rendent encore plus vulnérables ces Etats. On sait cependant que la notion de stress hydrique fait intervenir les ressources mais aussi le niveau de consommation. A l'échelle mondiale la consommation d'eau augmente deux fois plus rapidement que la population depuis 1950, on mesure l'importance de la question pour l'Afrique. On ne peut ignorer qu'outre ses usages agricoles l'eau peut offrir d'autres ressources alimentaires pour une population qui a connu depuis les indépendances une très forte expansion démographique. La consommation d'eau augmentant à la fois avec la population et son développement, économique et social, les ressources disponibles s'amenuisent et peuvent tendre vers une situation critique. Avoir de l'eau naturellement ou artificiellement ne dit rien de la qualité de celle-ci. Une amélioration a priori (aménagement

hydraulique) peut amener des conséquences négatives (Bilharzies, onchocercoses, ...qui se développent en bordure des lacs artificiels.) Enfin au-delà de la quantité disponible, de la qualité le coût de l'accès et son retraitement constituent en Afrique une question majeure.

La conclusion

Si l'on peut dans la conclusion reprendre les conclusions partielles développées au cours du devoir, il est indispensable de répondre à la problématique de départ. Trop de copies « oublient » leur questionnement initial. On pouvait ici souligner l'inscription de l'enjeu de l'eau en Afrique dans la problématique mondiale du développement durable. On pouvait aussi conclure que si l'Afrique reste le continent où le risque hydrique est le plus important, la problématique de développement reste centrale pour espérer le dépasser. R. Pourtier souligne que la moitié des Etats africains porte un nom de fleuve ou de rivière. Et S. Brunel rappelle que la conférence de Berlin au sujet du Congo, a largement déterminé le sort colonial du continent et que les cours d'eau jouent aussi un rôle important dans la détermination des frontières. L'Afrique reste le continent où le risque hydrique est le plus important. On a vu que le continent des catastrophes liées à la sécheresse ne manque pas d'eau (c'est souvent l'inverse) mais manque d'un accès à l'eau et à une eau de qualité.

Les investissements hydrauliques importants (mais loin d'un équipement optimum, faute d'une demande solvable) loin de résoudre les problèmes ont souvent été l'occasion d'importants gaspillages et sont source de problèmes. Aujourd'hui à l'heure où les citoyens deviennent majoritaires et se forment des mégapoles constituées pour l'essentiel d'habitat précaire l'enjeu majeur est la construction massive de réseaux d'adduction d'eau et d'assainissement. Tâche immense pour des Etats sans grand moyens ou quelquefois déliquescents. Les grandes sociétés de l'eau (Suez, Vivendi pour la France) ne se désintéressent pas de ces marchés (d'avenir) mais la faible solvabilité actuelle des populations limite les investissements. Reste les interventions des agences internationales ou des ONG actives sur ce terrain. Un autre enjeu majeur lié à l'eau est la lutte contre les maladies tropicales qui là aussi faute de marché solvable est à la traîne. Lorsque l'on sait combattre efficacement le fléau les moyens manquent. L'eau est bien un enjeu majeur mais aborder l'enjeu de l'eau en Afrique seul n'a guère de sens puisque c'est la problématique du développement qui est centrale pour briser le cercle infernal pauvreté-exposition accrue aux risques hydriques par manque de moyens, d'éducation et de soins. L'un des pays qui obtient les meilleurs résultats pour sa population en matière d'accès à l'eau potable est sans doute la Libye, l'un des Etats qui compte a priori le moins de ressources ! Signalons enfin la possibilité d'avoir recours (lorsque l'on a les moyens ou sous forme d'aides) à de l'eau virtuelle ainsi l'Egypte et le Maghreb qui importent de grandes quantités de blés ou de farine (1T de blé = 2 m³) importent de ce fait l'équivalent en eau du débit annuel du Nil !

Evitera-t-on la réalisation de la prédiction de Boutros Boutros Ghali en 1985 « les guerres du prochain siècle auront l'eau pour objet » ? En Afrique les guerres ont pour l'instant d'autres causes et le continent dispose d'environ 9 % des ressources mobilisables du monde et sa consommation reste parmi les plus faibles. Les facteurs de tensions sont cependant nombreux : inégalités régionales, concurrences pour la ressource, technologies peu économes, population et urbanisation en forte croissance.

Le plan

Il n'y a pas de plan attendu et plusieurs approches sont donc possibles à condition de développer un point de vue géographique et une argumentation liée à la problématique retenue. Il ne s'agit donc pas de présenter une juxtaposition d'informations ou de livrer des idées en vrac mais de veiller à les articuler. On ne saurait trop recommander de soigner tout particulièrement les transitions entre les différentes parties qui demeurent encore trop souvent maladroite (« voyons maintenant... ») ou inexistantes. Voici quelques exemples choisis dans des copies :

Quel accès à une eau saine pour des hommes de plus en plus nombreux et de plus en plus urbanisés ? Documents 3 2 7

Des ressources inégales dans le temps et l'espace Documents 4 1 6

Des ressources convoitées : Documents 3 5 8 9

Des ressources entre abondance et rareté : Documents 1 3 4 5

Quelle mobilisation des eaux ? Documents 2 3 5 8 9 6 7

Une ressource convoitée : Documents 3 5 6

Les territoires de l'abondance : Documents 1 3 4 9

Les territoires de la rareté : Documents 1 2 3 4 8

Utiliser des ressources d'ailleurs ou du passé : Documents 3 5 6 7

Analyser les documents.

La présentation des documents

L'énumération fastidieuse des documents est à éviter, il est préférable de tenter un regroupement et une présentation hiérarchisée. Les copies qui soulignent les différents statuts des documents ou qui tentent de repérer un ou deux documents centraux par leur qualité scientifique ou leur intérêt didactique sont appréciées. Le regroupement par échelle souvent présenté n'est sans doute pas le plus pertinent ici. La présentation des documents doit témoigner d'un regard critique. On peut attendre une contextualisation des documents (un café géographique n'est pas un ouvrage universitaire, qu'est ce qu'un forum mondial ? quel est le sens d'une photographie d'Ondéo, extraite d'un ouvrage photographique financée par cette branche du secteur environnement groupe Suez ? Une présentation des auteurs, (particulièrement lorsque ces derniers sont des géographes connus) n'est pas inutile à condition de ne pas faire d'impairs. Trop de copies ignorent la critique externe des documents et certaines témoignent d'une vision étrange sinon caricaturale des sources (le document 2 « dépêche AFP » désigné comme document « fiable car les journalistes ne font que relater des faits »).

Prendre en compte les documents

Sans parler des copies qui dissertent en ignorant pratiquement les documents, il est bon de redire que les documents ne doivent pas être simplement cités. Les devoirs qui se contentent d'indiquer entre parenthèse les références documentaires ou de renvoyer purement et simplement le correcteur à la lecture du document (« comme le document l'illustre ») sans autre forme de commentaire sont bien entendu à proscrire. Il est également souhaitable de veiller à définir le vocabulaire spécifique, en particulier ceux des titres des documents et de localiser avec précision.

S'emparer des différents types de documents

Selon leur nature, les documents sont différemment traités. Les textes occasionnent souvent de longues paraphrases (ici les documents 2 et 3). Si leur croisement avec d'autres documents du dossier peut permettre d'éviter ce travers, on peut également veiller à éclairer leurs informations en les caractérisant et en les hiérarchisant. Montrer par exemple que la question de l'accès à l'eau se pose à la fois en termes de quantité mais surtout en terme de qualité, que l'équipement en réseaux suppose une capacité à prélever, acheminer, distribuer, traiter l'eau, que le risque sanitaire est traité +sous deux angles, naturel avec l'évocations des maladies mais surtout humain comme résultante des conditions de vie et de l'absence d'un système d'assainissement etc.

Les documents cartographiques sont la plupart du temps uniquement décrits : les candidats repèrent les différents éléments sans les caractériser. Les documents 5 (aménagement du Nil) et 6 (le territoire libyen) se prêtaient à la réalisation de schémas cartographiques interprétatifs que certains candidats ont d'ailleurs réalisés avec succès. Repérer les frontières, les points de friction et leur contexte géopolitique régional pour le document 5, ou distinguer pour la Libye, les territoires des hommes, des richesses pétrolières, et de l'eau étaient possibles.

Les images sont les documents les plus survolés. Rappelons qu'aucune image n'est neutre et qu'elle témoigne toujours d'une représentation et d'une vision spécifique qu'il s'agit d'identifier. Le document 7 était de ce point de vue exemplaire. Plusieurs candidats ont su développer une analyse fine de ce document en soulignant « la mise en scène » (on peut signaler que la brève du site *Géococonfluences* n° 3 de 2003 traitait de ce sujet). Avec ce Document 7 on est loin du « robinet bagarre » traditionnel. Cette photographie illustre en Afrique du Sud le choc de la modernité importée et des traditions mais aussi qui montre le résultat d'une politique volontariste. La résolution de l'accès à l'eau potable passe ici par une grande compagnie occidentale (Suez) grâce à une carte à puce. L'alimentation en eau des townships est une priorité du gouvernement post apartheid avec l'instauration d'une garantie d'un accès gratuit à 6 m³ par mois pour tous (après des années de boycott qui ont développé une culture de l'eau gratuite) financée par une eau plus chère pour ceux qui ont les moyens de consommer plus. On a là un exemple de politique volontariste et exemplaire. On a donc à la fois une forme de redistribution sociale, de respect de la tradition maintenant la cohésion sociale et de recherche d'économie de la ressource conforme au développement durable. Ce document analysé sans connaissances précises a conduit nombre de candidats à des contresens. Par ailleurs, certains documents iconographiques comme ici les documents 8 et 9 peuvent se prêter à un croquis paysager à condition d'éviter les contresens (localisation amont-aval inversée ! Méconnaissance des aménagements hydrauliques).

Commentaire et analyse

Un document central qui pouvait orienter le devoir (document 3), le texte de Jacques Bethemont, géographe spécialiste des questions hydriques dont le titre indiquait bien l'enjeu central (et une problématique possible) de niveau mondial et dont les extraits retenus se concentraient sur l'Afrique. Cette conférence donnée au café géographique de Mulhouse s'intéresse à l'enjeu de l'eau. J Bethemont aborde dans ce texte la question de l'eau par de multiples entrées : le risque sanitaire, la désertification, les usages concurrentiels de l'eau, la croissance urbaine « qui assèche les alentours », les inégalités sociales d'accès à l'eau potable, les pénuries et enfin la géopolitique.

Le risque sanitaire (abordé aussi dans le document 2) est double. Risque naturel avec les maladies toujours aussi mortelles (ou incapacitantes) pour des millions d'Africains (particulièrement les enfants) dysenterie, parasitoses comme la bilharziose (qui se développe avec l'extension de l'irrigation) mais aussi fièvre jaune, dengue... qui affectent plus de 100 millions d'Africains, choléra (la bactérie se plaît dans la jacinthe d'eau qui prolifère dans les retenues d'eau...) On peut ajouter l'onchocercose (cécité des rivières), la trypanosomiase (maladie du sommeil), le paludisme (première cause de mortalité)... Comme le fait remarquer S. Brunel (*L'Afrique*) l'eau est donc loin d'être toujours un atout mais constitue avant tout un danger. Mais un danger pas tout à fait « naturel » le manque de moyens d'encadrement sanitaire résultat du mal développement est sans doute le premier coupable. La lutte contre l'onchocercose menée avec succès dans la vallée de la Volta par épandage d'insecticides le montre bien. L'absence d'eau est tout aussi préjudiciable, bien indispensable à la vie, son accès est loin d'être facile ou permanent (quelques heures par jour, ou à des km de marche).

Le document 2 (une dépêche de l'AFP résumant les conclusions du Forum mondial sur l'eau de Dakar en 2004) reprend les mêmes thématiques, place de la femme, (cf. document 7) accès à l'eau en ajoutant deux nouvelles, l'éducation (à la propreté et à l'hygiène) et l'assainissement. Les médecins ont l'habitude de parler de « péril fécal » à propos de l'accès à l'eau qui source de vie est aussi un vecteur important de maladies et de mort qui touche principalement les enfants. Ce document introduit également un aspect important de la question, l'eau en ville. La croissance rapide et anarchique de ces dernières en fait sans doute le problème le plus brûlant. Stagnation des eaux croupies, circulation des eaux usées à ciel ouvert et rejet direct dans la nature, les odeurs qui en résultent sont sans doute le moindre mal à côté des épidémies (gastro-entérite, choléra, dysenterie) ou la prolifération des larves et parasitoses. Comment améliorer une situation où 85 % (source OMS) des habitants n'ont pas accès à l'eau potable ?

Le document 3 aborde d'autres points fondamentaux :

La désertification (même si la notion et sa pertinence sont discutées) illustrée par le cas du lac Tchad qui entre 1963 et 2001 est passé de 25000 km² à moins de 2000 bouleversant la vie de millions de personnes. Le Chari son principal affluent n'apporte plus que 20 milliards de m³ par an (40 entre 1930 et 1960) Toute la zone sahélienne est touchée avec une concurrence accrue autour de l'eau entre fermiers et éleveurs qui peut tourner à l'affrontement. Selon l'ONU 200 millions d'Africains seraient concernés. Le contrôle de l'eau en situation de sécheresse peut être instrumentalisé contre une partie de la population (Ogaden, Darfour). La concurrence qui tend à se généraliser (ex d'Alger, du Caire) le dossier ne l'évoque pas mais dans les Etats touristiques (Tunisie, Maroc, Egypte) un nouveau convive, assoiffé s'invite...La croissance urbaine, l'industrialisation comme l'intensification de l'agriculture ne peuvent qu'augmenter la demande.

L'aspect géopolitique. J Bethemont termine son intervention en répondant par l'affirmative à la question qui divise le monde des spécialistes. Une guerre de l'eau (pour l'eau) est-elle possible ? Il s'appuie sur l'exemple du Nil (qu'il développe dans *Les grands fleuves*). En jeu, une question de survie pour l'Etat d'aval (l'Egypte « don du Nil ») qui voit sa ressource menacée par les projets des Etats d'amont. En 1929, les Anglais avaient décidé d'un partage entre Egyptiens (48 km³) et Soudanais (4) ! La construction du Haut barrage d'Assouan a conduit à un nouveau partage (55/18) moins défavorable au Soudan même si Nasser

pensait que « Avec la construction du haut barrage, l'Egypte ne sera jamais plus l'otage des pays d'amont ». Il n'imaginait pas que le jeu pouvait se jouer à une autre échelle et que le Soudan était aussi un pays d'aval. Ainsi l'Ethiopie qui contrôle 86 % des eaux n'en utilise que 0.3 % alors que sa population croit rapidement (60 millions auj à 90 en 2010) et que des sécheresses surviennent régulièrement. Les prélèvements éthiopiens pourraient rapidement devenir insupportables pour les pays d'aval. L'exemple donné du canal de Jonglei (arrêté) montre que l'eau peut susciter des conflits armés.

J.Bethemont revient sur l'aménagement de la vallée du Nil de façon plus détaillée et cartographique dans le document 5. Ces aménagements réalisés, programmés ou en débat permettent de mieux comprendre le système Nil aujourd'hui ...et les inquiétudes de l'Egypte. Faut-il régulariser le Nil en recoupant ses bras ainsi le canal de Jonglei devait économiser 12 M km³ (soit l'équivalent évaporé par le Lac Nasser...) ? Peut-on multiplier les périmètres d'irrigation (Ethiopie 1.5 M ha, Tanzanie (0.250M ha) qui vont consommer de l'eau qui va manquer aux Etats d'aval ? Doit-on envisager de supprimer les pertes dues aux marais (Bahr el Djebel... soit un potentiel estimé à 45 Km³ ! mais avec un impact environnemental planétaire). Ce document montre également un aspect peu abordé jusqu'ici de l'eau, l'eau qui produit de l'énergie. Assouan malgré toutes les critiques (le barrage retient les alluvions qui manquent ensuite pour enrichir la vallée et éviter le recul du delta tout en provoquant le comblement de la retenue) permet, en plus de la régulation du cours du Nil, de produire de grandes quantités d'électricité. Le recours aux barrages est aujourd'hui remis en cause par une partie de l'opinion. L'Egypte a toujours en projet le détournement d'une partie du lac d'Assouan vers le désert oriental (nouvelle vallée) pour un coût qui avoisinerait les 80 milliards de dollars et 600 000 ha de terres cultivables gagnés.

Enfin J.Bethemont précise les enjeux économiques autour de l'eau et souligne les inégalités sociales. De même la place des femmes dans la société africaine, la corvée d'eau lorsque, et c'est le cas le plus fréquent on ne dispose pas d'adduction d'eau reste un travail pénible et dévoreur de temps. L'auteur souligne les profondes inégalités sociales générées, aux « beaux quartiers » (souvent l'ancienne ville européenne) l'eau courante et abondante à un prix raisonnable, de l'autre l'eau rare et chère. D'un côté le petit vendeur d'eau au litre hors de prix ; de l'autre les mètres cubes à bon compte. L'incapacité des Etats ou des villes à entretenir les réseaux d'adduction d'eau et à les développer accentue la difficulté d'approvisionnement. (ex des robinets fontaines de Pikine à Dakar). Il convient de noter que les initiatives multiples des ONG (qui demandent par ailleurs la reconnaissance du droit à l'eau –conférence d'Amsterdam-) dans ce domaine (creusement de puits, pompes.) Même si ces interventions non pérennes dans le temps posent autant de problèmes qu'elles en résolvent ponctuellement.

Document 4. Si une carte muette de réseaux hydrographiques de 1970 a été choisie dans le dossier plutôt qu'une carte actuelle est-ce le fait du hasard ? On attend à ce niveau que l'auteur et ses travaux soient connus. La date du document a son importance et pose le problème de la variabilité ou de la constance des réseaux hydrographiques. Le cas du Lac Tchad dont la superficie a été fortement réduite aujourd'hui comme des aménagements hydrographiques qui amènent la création de retenues importantes peuvent ainsi se repérer. La mobilisation des connaissances de géographie générale est essentielle : bassins hydrographiques, réseaux, débits, régimes, variabilité pour l'hydrologie, importance des précipitations et de l'évaporation, nature des sols, nappes fossiles...les notions d'arésisme et d'endoréisme, d'amont, d'aval, de fleuve allogène doivent être mobilisées à bon escient.

Une connaissance de l'Afrique est aussi nécessaire, la carte muette appelle naturellement le candidat à nommer les principaux fleuves et lacs et à avoir quelques connaissances sur les quantités d'eau qu'ils peuvent charrier toute l'année ou à certaines périodes seulement. La carte suggère des ressources abondantes mais une grande inégalité des territoires. Une Afrique où l'eau est très (trop ?) présente une autre où l'eau est absente ou trop rare. Une partie de l'Afrique bénéficie d'un apport d'eau non négligeable (un croquis avec l'isohyète 1000 mm était un plus, même si l'évaporation joue un rôle majeur en Afrique !) Cette Afrique peut recevoir d'énormes quantités d'eau (9m au Mt Cameroun) et le danger de l'inondation désastreuse réel (exemple du Mozambique). Au total l'Afrique rassemble 9 % des ressources mondiales en eau douce mobilisables et la quantité d'eau mobilisable n'est sans doute pas l'essentiel.

Cette carte dessine en creux les zones désertiques par définition peu peuplées à l'exception de la vallée du Nil développée autour de ce grand fleuve allogène. (53 % du continent endoréique). On peut également distinguer d'une part le cas du Maghreb (oueds) et celui du Sahel où l'eau disponible se raréfie et répond à une saisonnalité marquée (une même région peut souffrir de longues sécheresses puis d'inondations !) La comparaison avec une carte du peuplement mettrait en évidence un trait spécifique de l'Afrique, une agriculture pluviale qui ignore largement les vallées fluviales. La ressource apparente n'est pas seule en jeu ainsi le cas du Burundi où la croissance démographique liée à des densités déjà élevées menace le pays de pénurie malgré des ressources importantes. Le tableau 1 permet d'analyser à une autre échelle les problèmes liés à la ressource disponible d'eau douce (on n'abordera pas ici les usines de dessalement encore peu répandues en Afrique sauf en Libye) L'analyse scientifique de cette carte permettait donc au candidat de faire un premier point sur les ressources en eau douce de surface du continent qu'il pouvait compléter en s'appuyant sur l'exemple libyen pour les eaux profondes. Ces documents prenaient tous leur sens en étant confrontés au document 1.

La moyenne mondiale d'eau disponible est de 6800 m³ par an et hab. On considère généralement que la situation est favorable au dessus de 2000 m³, entre 1000 et 1700, on est en situation de stress hydrique et qu'en dessous de 1000 m³ on se trouve en situation de pénurie. Cette moyenne cependant n'a guère de sens les écarts allant de 1 à 20 000. Le tableau montre donc une situation en évolution défavorable rapide pour l'Afrique. Sur l'échantillon retenu en 1950 la moitié des Etats connaissaient une situation favorable il n'y en avait plus aucun en 2002 ! La projection 2050 est elle franchement catastrophiste puisque tous sont en situation de pénurie plus ou moins grave. Pour l'Afrique entière le Maghreb, la bande orientale de l'Erythrée à l'Afrique du Sud seront en situation de pénurie. Les contrastes régionaux entre les Etats d'Afrique du Nord (Maghreb, Libye, Egypte) de l'Est (Ethiopie, Kenya) du centre (Burundi) et du Sud s'atténuent, tout le monde risque de manquer d'eau ! Plus que les aléas climatiques il faut y voir les résultats de la croissance démographique exceptionnelle du continent africain avec une natalité qui reste très élevée et aussi du développement économique qui entraîne un accroissement des besoins.

Enfin à l'intérieur d'un même Etat la situation peut être moins évidente que les chiffres ne le laissent apparaître : la Namibie semble richement dotée (fleuves du Nord comme le Cunene) mais sa faible population se concentre dans la zone désertique du centre à 450 km des ressources ! A noter que le tableau, comme un certain nombre de copies le constate, omet l'Afrique de l'Ouest et du Centre. On pourrait citer deux extrêmes : le Niger en situation

difficile et le Congo qui lui dispose de ressources disponibles énormes (1000 km³ par an) enfin on pouvait s'arrêter sur le cas libyen en s'appuyant sur le document 6.

Les deux dernières photographies (document 8 et 9) étaient sans doute d'une importance moindre même si elles permettaient de mettre en scènes d'autres aspects de l'importance de l'eau : transport, alimentation, production d'énergie. Kaingi (ouest Nigéria) construit en 1968 a permis la création d'une vaste retenue d'eau (1300 km²) qui s'étire sur plus de 130 km. Comme tous les barrages édifiés en Afrique il doit faire face à de nombreuses critiques. Il représente le type même de « l'éléphant blanc » ruineux en devises et creusant l'endettement, profitable aux notables locaux et aux entreprises étrangères, ayant provoqué l'exode et le changement de vie pour des dizaines de milliers d'habitants et au final largement sous-utilisé. Une production électrique qui a longtemps peiné à trouver des clients faute d'usines, un développement de l'irrigation dans une région bien arrosée. On peut aussi rappeler les changements de milieux avec des risques sanitaires qui augmentent fortement.

Ce qu'il convient d'éviter

Les maladresses d'expression et de style : Il est nécessaire de rappeler quelques règles de base :

Apporter un soin particulier à la présentation : sauter des lignes, aller à la ligne (une copie se présente sous la forme d'un alignement continu de phrases !), éviter les ratures (surtout en début de devoir !) améliorer sa calligraphie pour davantage de lisibilité....

Veiller à son expression : garder du temps pour se relire et pour corriger les maladresses de style (« la disponibilité que les Africains ont... », « l'eau manque mais elle est présente »).

Eviter l'humour douteux : jeu de mots autour de l'eau : « sortir la tête hors de l'eau », « assoiffé de développement » mais aussi l'humour involontaire : « les fleuves sont vieux en Afrique » (il est vrai que la carte datait de 1970 !) ou que Livingstone part à la recherche et retrouve (ouf !) le bon docteur Schweitzer !, le Chari qui se jette dans l'Oubangui qui se jette dans le Tchad car Chari-Oubangui-Tchad sans doute en hommage à la défunte AEF !

Le jargon géographique.

Si le jury apprécie l'utilisation de termes spécifiques ou de références géographiques encore faut-il qu'ils soient adaptés et qu'ils témoignent d'une réelle réflexion. Il faut éviter les formules toutes faites (si on cite S. Brunel « l'eau, facteur de différenciation spatiale », cela suppose qu'on est capable ensuite de développer cette idée), le vocabulaire plaqué (« géosystème », « démarche hypothético-déductive », « acteurs de l'organisation spatiale », « forme de territorialité marquée de dynamisme ») expressions qui peuvent bien entendu être utilisées à condition de les définir rapidement (ou pour le moins de ne pas les employer à tort et à travers) et de les mobiliser à bon escient par la suite.

Les visions caricaturales et les postures inadaptées

Il est regrettable de devoir rappeler que cette épreuve est une épreuve de géographie et qu'il est très maladroit d'adopter un ton journalistique, voire polémique ou de sombrer dans le sens commun. Sans parler des copies qui véhiculent encore trop souvent l'image d'une Afrique « continent de la pauvreté et de l'aridité », où les Etats et les populations sont présentées de façon infantile et comme incapables de s'emparer de leur destin, ou de celles

qui personnifient l'eau (« l'eau rend violents les gens... l'eau victime du sous développement »), trop de copies évoquent de façon galvaudée la « résilience » ou profitent de ce devoir pour développer des diatribes et des prises de positions personnelles maladroitement et contestables (« les forums mondiaux comme « des messes internationales sans effet »). Les parties du commentaire intitulées souvent « solutions » ne doivent pas être non plus l'occasion de se transformer en donneurs de leçons (« il faut, il faudrait », « les Africains ont toutes les données en main pour gérer à bien cet enjeu »). Par contre la marchandisation de l'eau n'est pas forcément négative, la reprise de régies de l'eau par des compagnies est le plus souvent liée à leur faillite. Poser la question des financements (ex la Libye et la rente pétrolière) est souvent oublié comme les références à l'économie qui ne devraient pas être absentes à ce niveau. De même, l'action de l'homme n'est pas toujours négative !

Encore une fois, la copie doit rendre compte d'une posture géographique c'est-à-dire d'une capacité à analyser les documents de façon critique, certes, mais distanciée. Cette absence de distance critique de la plupart des copies est à souligner tant dans l'analyse des sources que du contenu des informations : un géographe s'exprime-t-il de la même façon dans un café géographique ou dans un texte universitaire ? Un rédacteur des dépêches à l'AFP « pense-il ? »

Enfin, on ne peut que déplorer l'inculture géographique, révélant une très faible maîtrise bibliographique (*Paul Gourou, Gérard Mutin, Durand-Dastes* présenté comme un grand spécialiste de l'Afrique, preuve que la structuration de la G.U. n'est pas connue).

Partie pédagogique

Les candidats doivent proposer un projet pédagogique utilisant une partie du dossier (à minima un document) qu'ils peuvent compléter par d'autres documents (on estime que 3 ou 4 documents sur une séance d'une heure constituent un maximum). Rappelons que l'on se situe au niveau de l'agrégation et que les candidats sont tous déjà des professeurs en poste.

Si cette partie ne doit pas être sacrifiée et reste indispensable, elle ne doit pas pour autant occuper l'essentiel du devoir. Des copies où la partie scientifique ne comporte que quelques pages au profit d'une partie pédagogique centrale sont à proscrire. Compte tenu des exigences de cette épreuve difficile, réserver si possible environ une heure à cette partie paraît un bon compromis.

Le choix de la séquence, de l'activité, de l'exploitation didactique des documents est capital. On attend des candidats qu'ils soient capables de justifier la proposition pédagogique et les documents retenus en fonction du niveau de la classe sélectionnée, de leur place dans les programmes, dans une progression notionnelle ou méthodologique ou enfin dans un enseignement pluridisciplinaire. Il était par exemple ici possible de rappeler la circulaire sur l'éducation à l'environnement pour un développement durable. D'autre part, ce choix doit être cohérent et adapté : on voit mal par exemple comment traiter de l'interface méditerranéenne uniquement à partir de la carte du territoire libyen (document 6). Par ailleurs, la présentation de l'inscription du dispositif dans le programme ne doit pas être l'occasion de décrire toutes les séquences qui l'ont précédé !

La présentation des objectifs et de la problématique est indispensable. Les objectifs doivent traiter à la fois des contenus et des compétences et que les objectifs cognitifs ne se résument pas à une liste de notions.

S'il peut être pertinent d'évoquer les pré-requis ou de s'interroger sur les représentations des élèves, il faut éviter les a-priori par trop caricaturaux d'élèves censés n'avoir de l'Afrique qu'une connaissance lacunaire ou une vision misérabiliste. Rappelons aux candidats que leurs élèves de collège ont bénéficié souvent dans le premier degré de cours en géographie, que leurs élèves de lycée ont étudié ce continent au collège et qu'ils ont accès – par des voies familiales ou autres- à des connaissances sur ce continent.

Les dispositifs didactiques ne peuvent se résumer à une série de questions qui débouchent –miraculeusement- sur une trace écrite de synthèse. Outre qu'il semble nécessaire d'expliquer comment les élèves parviennent à construire cette trace écrite, il est tout autant indispensable de proposer des productions élèves plus riches et plus géographiques. Ainsi, des traces écrites intermédiaires ou finales sous la forme d'organigramme, de schéma systémique, de croquis paysager ou cartographique, réalisées et présentées dans la copie, sont vivement recommandées. D'autre part, si l'étude de cas est souvent mobilisée, car centrale dans les programmes de seconde, elle fait encore trop souvent l'objet d'une mauvaise interprétation. Rappelons qu'une étude de cas ne vaut pas pour elle même mais qu'elle doit permettre d'articuler le particulier et le général et déboucher sur une contextualisation, susceptible d'un transfert de connaissances. Que l'étude de cas n'est pas l'introduction à une leçon de géographie générale traditionnelle...

Quelques propositions pertinentes.

En collège :

Choisir la photographie du document 7 comme document amorce pour aborder la diversité de l'Afrique. Une description fine de l'image sous la conduite du professeur est l'occasion pour les élèves d'identifier la borne d'eau, la carte à puce, la villageoise, les bidonvilles en arrière plan, la végétation, le groupe Suez, et surtout de s'interroger et de produire des hypothèses sur les caractéristiques de l'Afrique dans le cadre d'une problématique centrée sur le développement.

Au lycée :

Croiser les documents 3, 8 et 9 pour réfléchir à l'articulation entre aménagement, environnement et développement durable. Proposer aux élèves dans un premier temps d'identifier dans un tableau à double entrée, les acteurs, les usages de l'eau, les aménagements, pour ensuite dans un deuxième temps confronter ces informations et dégager des questions en termes de tensions sociales ou géopolitiques, de disponibilités des ressources, d'enjeux environnementaux.

Construire un croquis ou un schéma systémique sur les aménagements et les conflits du système Nil à partir des documents 4 et 5 et d'une carte politique pour traiter d'une « ressource convoitée et parfois menacée », puis approfondir cette question grâce au document 3.

Initier les élèves à la démarche systémique en leur proposant de transformer un extrait du document 3 en schéma fléché légendé grâce à un questionnement guidé et scalaire, pour repérer les différents acteurs spatiaux à toutes les échelles et les phénomènes (risque

sanitaire, usages concurrentiels de l'eau, inégalités sociales, enjeux géopolitiques etc.) Et réfléchir à leurs interactions !

Jean Marc Breuil, Marie Laure Gache, Michel Maginot, Vincent Thébault.

ÉPREUVES ORALES

Préparation : 5 heures,

Durée : 1 heure (exposé et entretien)

Épreuve collège : coefficient 2

Épreuve lycée : coefficient 2

L'oral à l'agrégation interne d'histoire et géographie doit refléter une pratique enseignante de qualité articulant maîtrise scientifique et réflexion didactique. Le réussir ne dépend cependant pas uniquement d'une expérience professionnelle, aussi riche soit-elle, mais nécessite une préparation spécifique à des épreuves de haut niveau : le jury souhaite en préciser les exigences, dans leur fonctionnement et leurs contenus.

LA NATURE DES ÉPREUVES

Elle est définie par les *Bulletins Officiels de l'Éducation Nationale* N° 32 du 29 septembre 1988 et N° 30 du 28 juillet 1994. Il s'agit d'« épreuves portant sur la didactique de l'histoire [et] de la géographie et consistant dans la présentation d'une séquence d'une ou plusieurs heures, sur un thème et pour un niveau donnés, dans le cadre des programmes de lycée [et] de collège ». On ajoute que « le candidat situe un thème donné dans une progression d'ensemble, précise ses objectifs, détermine le contenu scientifique et en fait l'inventaire, expose sa problématique, choisit ses documents . prévoit leurs techniques de présentation et leur exploitation, conçoit des travaux pour les élèves et des exercices d'évaluation. ».

Comme dans l'épreuve écrite de commentaire, d'analyse et d'utilisation pédagogique de documents historiques ou géographiques, on se situe par conséquent en amont de la classe. L'exercice est l'occasion pour le candidat non pas de simuler un cours mais d'expliquer à haute voix ses choix et sa démarche. La réflexion sur la place de la question dans l'histoire des disciplines, les enjeux qu'elle représente et les concepts qu'elle mobilise sont essentiels. La transposition didactique ne peut se réduire à une déclaration de pieuses intentions : « avec la classe, je ferais ceci, ou cela » ; ou, trop souvent, « le document montrerait que », ce qui traduit une conception trop illustrative de sa fonction. Il faut réellement prendre en considération les recommandations du Bulletin Officiel citées ci-dessus pour mettre en avant des éléments concrets.

UNE NÉCESSITE : SE PRÉPARER SUR LE LONG TERME

La culture à maîtriser est étendue. Les collègues doivent faire un gros effort pour s'imprégner en particulier des programmes du cycle dans lequel ils n'enseignent pas. Le jury est conscient de l'ampleur de la tâche, mais l'agrégation est un concours sélectif et les deux épreuves orales pèsent lourd : il est exclu de les réussir sans s'y être préparé sur le long terme. Cela suppose en premier lieu la familiarité avec les publications qui manifestent la

vitalité de nos disciplines. Les courants, les auteurs les IUFM et l'inspection, aux colloques et journées d'études de l'APHG ou autres associations du monde enseignant est des plus utiles.

Il ne suffit pas d'être un enseignant expérimenté pour réussir l'épreuve. Elle a des règles et un tempo spécifiques. Mieux vaut les avoir éprouvés en ayant assisté si possible l'année précédente à quelques passages (les oraux sont publics), en simulant un passage avec des collègues, ou, mieux, en expérimentant vraiment les conditions de l'épreuve dans le cadre des oraux blancs organisés par les centres de formation, mais ce sans attendre les résultats de l'écrit : le délai est trop bref pour opérer alors les ajustements si nécessaires. , les travaux qui ont marqué leur histoire, les enjeux actuels (notamment ceux concernant la première guerre mondiale ou la mémoire) doivent être connus. Il faut connaître les grandes collections de manuels d'enseignement supérieur ; il faut également consulter les principales revues scientifiques. Tout candidat doit aussi se familiariser avec les publications destinées aux enseignants du secondaire, que la bibliothèque met à sa disposition comme les dossiers de la *Documentation Photographique*. La fréquentation assidue de ces ressources familiarise avec les exigences de l'épreuve. La meilleure préparation consiste en vérité à élaborer ses cours au long de l'année en inventoriant systématiquement les concepts, les problématiques et démarches clés, les sources, le renouvellement des savoirs avant de construire les séquences pédagogiques en s'interrogeant sur les notions, repères et méthodes à transmettre et les activités et supports documentaires appropriés. Il va de soi que sur tous ces points, la participation des candidats aux formations et aux stages mis en place par

Faut-il rappeler enfin qu'un professeur d'Histoire et Géographie doit être un esprit ouvert, ayant une vaste culture générale et curieux de son temps. L'actualité politique, économique, culturelle doit être suivie ; comme doivent être palliées les lacunes de la culture générale.

UN IMPERATIF : TRAITER EXACTEMENT LE SUJET

On doit accorder une extrême attention au libellé des sujets. Posés dans le cadre des programmes de tout le secondaire, y compris ceux des séries technologiques, ils sont par nature extrêmement divers. Les uns s'inspirent directement des textes officiels et peuvent être très larges : « Les États-Unis, puissance continentale et mondiale » ; « Les centres d'impulsion de l'espace mondial ». D'autres paraissent plus étroits et peuvent ne pas correspondre exactement aux intitulés de programme : « François Ier » ; « Les espaces de l'industrie automobile en France ». La liste en est infinie, d'autant que le jury, soucieux d'intégrer le renouvellement de nos disciplines, la remanie chaque année : histoire du phénomène totalitaire, de l'immigration, des représentations et des mémoires, des femmes.; géopolitique, géographie des risques ou de la mondialisation. En histoire, les candidats se montreront notamment attentifs aux approches nouvelles qu'induit depuis plusieurs années déjà la prise en compte du genre, tant dans les objets d'étude que dans le regard nouveau porté sur des questions qui intéressent de longue date les historiens : logiques de stratification sociale, remaniement des identités masculine et féminine à l'occasion des conflits contemporains, structuration des options politiques. En conséquence, nulle préparation ne peut se fonder sur la mémorisation de fiches prêtes à l'emploi. L'étendue plus ou moins large des sujets et leur inégale difficulté apparente importent peu au fond. La preuve en est que certains, supposés difficiles, ont permis aux candidats de développer une réflexion personnelle leur valant d'excellentes notes, égales ou supérieures à 16 : « Enjeux et acteurs actuels du territoire français », « Restauration et révolution en France 1815-1848 » .

Quelle que soit la formulation, l'attente est la même : que soient précisés les enjeux épistémologiques puis pédagogiques du sujet, son amplitude temporelle et spatiale, sa signification exacte, en s'appuyant sur l'analyse des termes l'un par rapport à l'autre, en n'oubliant jamais qu'un sujet avec « et » appelle l'analyse d'interactions. Il faut se garder de projeter trop vite sur le sujet les entrées correspondantes dans les programmes : le risque est grand de déplacer ou de restreindre la question et d'appauvrir l'approche scientifique. À titre d'exemple, la leçon sur *L'Édit de Nantes* exige l'examen du contexte historique de 1598, des difficultés d'application au XVII^e siècle et des conditions de la révocation et exige de ne pas se limiter aux seules limites chronologiques du programme de cinquième ; ce qui est cohérent pour une application pédagogique risquant d'appauvrir la partie scientifique.

Comme en dissertation, un bon moyen de cerner le sujet consiste à envisager des libellés proches, de façon à déterminer par différence le sens exact du sien, mais en faisant attention à ne pas le transformer en un autre sujet. Comme à l'écrit également, on doit considérer que tout énoncé implique une problématique. Elle est parfois suggérée : couplage de deux éléments, question. A défaut, il appartient au candidat de la dégager à la lumière des programmes. Le sujet : « *Paysages d'une métropole d'un pays pauvre* » ne doit pas être transformé en « *Les métropoles des pays pauvres* » à l'échelle mondiale ; il faut insister sur les mots paysages et métropole, ici au singulier. Un autre exemple est donné avec : « *enseigner la guerre d'Algérie* » en terminale. Après une introduction rapide qui pose quelques enjeux, l'exposé scientifique est consacré aux événements politico-militaires, dans l'ordre chronologique : une « entrée en guerre » d'Algérie, l'engrenage de la guerre et la sortie de guerre. Il n'est pas sûr que les concepts utilisés pour la 1^{ère} guerre mondiale puissent être ainsi transférés pour la guerre d'Algérie. De plus, les interrogations sur le fait d'enseigner actuellement ce conflit ne sont pas prises en compte, et le sujet est devenu « la guerre d'Algérie ». Les sources, partiellement renouvelées, les démarches et les apports récents de l'historiographie, les difficultés spécifiques d'un sujet qui incluait bien évidemment la connaissance de quelques débats récents, notamment sur les lois « mémorielles » ne sont pas vus.

UTILISER JUDICIEUSEMENT LES 5 HEURES DE PREPARATION.

Dans le quart d'heure qui suit le tirage, le candidat ne doit pas donner la priorité à la recension hâtive des ouvrages dont il aura besoin, mais bien plutôt à l'analyse de son sujet, de façon à sélectionner les publications utiles en fonction d'une problématique claire, sur le double plan scientifique et didactique. Quiconque aura mené dans l'année le travail décrit précédemment y parviendra aisément.

Guidée par cela, et par la visite effectuée la veille, la recherche au sein du fonds documentaire des ouvrages utiles en 45 minutes au plus, sera facilitée. Rappelons qu'on peut alors se procurer : une carte murale, deux manuels du secondaire et cinq ouvrages autres, deux dossiers de la *Documentation Photographique*, des diapositives et cartes topographiques à différentes échelles. On constate cette année encore que des instruments de travail fort utiles semblent mal connus : les encyclopédies et dictionnaires spécialisés, les annuaires statistiques de l'INSEE (*Tableaux de l'économie française*, annuaire statistique de la France.) ou les Images économiques du monde, nécessaires pour actualiser les chiffres, les atlas (par exemple les 14 volumes de *l'Atlas de France*). Des collections telles que *Que sais-je ?*, *Campus ou Repères* sont sous-utilisées. Il est exclu de fonder tout son travail sur les seuls manuels du secondaire ; les ouvrages de fond enrichissent la réflexion et comportent des documents susceptibles de nourrir tant l'exposé scientifique que la partie

pédagogique. Le candidat doit éviter aussi de se perdre dans une bibliographie scientifique qu'il ne maîtriserait pas, au risque de proposer un plan alambiqué ou trop partiel. La recherche dans le fonds documentaire sera efficace si elle suit une ligne directrice méditée précédemment.

Revenu dans la salle de préparation, le candidat doit ensuite affiner sa problématique. Il préparera le plan de son exposé en dégagant quelques idées fortes. Cette étape est indispensable avant de se plonger dans la lecture des ouvrages empruntés. Il construira son propos en ayant soin d'appuyer son argumentation sur des documents soigneusement sélectionnés et veillera à dégager des éléments essentiels de réponse à la problématique. Ce sera aussi l'occasion de vérifier les références et les auteurs cités, les sources et la nature des documents choisis, les localisations et le vocabulaire utilisé afin d'être en mesure de justifier ses choix durant l'entretien.

CONSTRUIRE UN EXPOSÉ DE QUALITÉ

Il est bien sûr indispensable de différencier clairement les dimensions scientifiques et didactiques de son exposé. On peut choisir d'intégrer la proposition didactique au propos scientifique, mais la différence de nature entre les deux temps doit apparaître clairement. Les auditeurs doivent toujours savoir clairement si candidat est en train d'évoquer les fondements « savants » de la question ou s'il réfléchit au cours à présenter à sa classe.

Sur le plan scientifique, les connaissances doivent être actualisées et maîtrisées au plan factuel comme au plan épistémologique ou historiographique. Ignorer des repères ou des acteurs fondamentaux est bien entendu pénalisant. Il faut utiliser les termes appropriés : si l'on intègre dans un exposé sur « *Les gauches en France depuis 1945* » les mouvements trotskistes, maoïstes ou anarchistes, regroupés d'ordinaire sous l'étiquette d'extrême-gauche, il faut s'en expliquer en présentant les clivages entre eux et par rapport à la « gauche institutionnelle » autour des notions de « révolution anti-capitaliste », de conquête et d'exercice du pouvoir.... « Très grande ville », « mégapole », « métropole », « ville monde » ou « centre d'impulsion » ne recouvrent ni les mêmes réalités ni les mêmes problématiques ; il faut pouvoir expliquer ces notions et les illustrer. On doit à l'inverse bannir toute épistémologie généraliste déconnectée du thème proposé : le fond de l'exposé doit rester le sujet lui-même. Il peut mêler anecdotes ou récit à l'analyse, mais doit impérativement faire vivre les hommes qui habitent et mettent en valeur un espace, font la guerre ou la paix, produisent des automobiles ou composent des symphonies... On entend trop de leçons « désincarnées » : de l'histoire sans individus ; de la « géographie hors sol », qui fait abstraction des données naturelles au motif d'éviter le déterminisme et circuler des flux en tous sens sans qu'on sache jamais quels produits s'échangent ni qui les échange. S'agissant de processus économiques ou d'interactions entre des sociétés et des territoires, il faut identifier les acteurs réels : l'État central est fréquemment le seul invoqué ! Seul à décider, investir, commercer, aménager... Les autres acteurs institutionnels - des collectivités territoriales aux institutions internationales (OMC, OCDE...) en passant, le cas échéant, par l'Union Européenne - , et plus encore privés - entreprises de tous types, tant nationales qu'étrangères, forces collectives, individus...- sont encore trop souvent oubliés. De même, la loi n'est pas l'unique moteur des dynamiques sociales. Ce « jacobinisme intellectuel » occulte le réel : l'État national n'est pas seul à faire l'histoire ou à « produire » l'espace. Il laisse aussi à penser que certains termes ne sont pas bien maîtrisés...

La **transposition didactique** est essentielle et doit être véritablement construite. S'il faut l'inscrire dans le déroulement des programmes, il est inutile de perdre un temps précieux à

lire au jury les instructions officielles. Il faut en revanche replacer son projet dans une progression notionnelle ou méthodologique. Les buts annoncés doivent être en lien avec le sujet traité et ne pas se limiter à des objectifs très généraux et répétitifs du type : « lire et interpréter un document », « analyser un paysage ». Certains candidats choisissent de présenter toute une séquence, calquant complètement leur proposition pédagogique sur l'intitulé du sujet. Le risque est grand de multiplier les déclarations d'intention sans montrer comment on imagine la mise en activité des élèves. Il est préférable de retenir un thème correspondant parfois à une partie seulement du sujet traité au plan scientifique et à une seule heure de cours voire à une phase, judicieusement choisie : par exemple, le sujet *Foyers de peuplement et espaces de faible densité dans le monde -6^{ème}-* peut être l'occasion de montrer comment, concrètement, en classe, on aborde avec les élèves les problèmes de seuils ou d'échelle... À l'inverse, le candidat est en droit d'exploiter un sujet restreint pour aborder un point plus large des programmes : c'est ainsi qu'un exposé sur « *l'Affaire Dreyfus et la République* » aurait pu permettre de s'interroger sur les relations entre l'armée et le régime républicain et, au-delà, sur la nature des difficultés de la III^e République à cette période. Il est exclu en tout état de cause de présenter en guise de projet pédagogique un dossier tiré tel quel d'un manuel : l'adéquation au sujet n'est pas assurée, les documents qui y figurent ne sont pas toujours présentés dans les règles, le questionnement est trop souvent peu élaboré. Les candidats sont en outre trop nombreux à confondre la partie didactique avec « l'ingénierie » pédagogique : ils se bornent à sélectionner un nombre variable de documents (trop élevé, souvent) qui ne sont là que pour illustrer le discours magistral. C'est méconnaître plusieurs choses :

- la fonction des documents est de produire du sens, le plus souvent par un jeu de comparaisons qui feront ressortir des discordances, des décalages, des nuances : c'est leur perception qui importe.

- la didactique qui est exigée à cette épreuve consiste d'abord à dégager les finalités et objectifs d'une séquence (notions, compétences à acquérir...) en cohérence avec une progression d'ensemble. C'est en relation avec ces objectifs que le cheminement pédagogique doit être imaginé, alors qu'il est souvent plaqué comme simple illustration du contenu scientifique. Le candidat doit faire à haute voix le travail de préparation de cours qu'il fait normalement pour lui-même, avant de se trouver devant la classe : s'interroger sur les contenus et méthodes qu'il veut faire passer dans un premier temps, puis sélectionner les démarches pédagogiques en fonction de cela. De la même façon, il est exclu de proposer systématiquement une évaluation complète pour une séquence prévue sur une heure : mieux vaut retenir un aspect jugé essentiel

Quelle que soit l'option retenue, la présentation de la mise en œuvre en classe, des activités et des productions des élèves doit être particulièrement soignée (selon les cas : synthèse rédigée, tableau, croquis, croquis paysager, schéma systémique...). Mieux vaut éviter enfin de multiplier travaux préparatoires et résumés faits à la maison sur lesquels on n'apprendra rien. Le jury apprécie particulièrement en revanche les productions réalisées par le candidat lui-même.

Le propos tant scientifique que didactique doit s'appuyer sur des documents. Encore faut-il s'interroger sur leur statut et leur usage. On ne peut par exemple prétendre montrer la concentration de la population sur le littoral méditerranéen à partir d'une carte des densités en France par région. Sur le plan pédagogique, il est évidemment possible de prélever tel ou tel support dans un manuel du secondaire, mais à la condition de s'être assuré de sa

pertinence : Tout document doit être contextualisé et éventuellement critiqué. Une caricature ne s'étudie pas de la même façon qu'une allégorie; un paysage jugé emblématique ne permet pas de caractériser un espace... Certains documents pourtant très riches restent encore sous-utilisés : les images satellitales et les cartes topographiques en particulier.

Les supports pédagogiques doivent être commentés avec exactitude : la rigueur dans l'analyse, la capacité à hiérarchiser un ensemble d'informations et le sens des nuances sont des qualités qu'entendent développer nos disciplines. Un exemple de bonne utilisation est fourni par une leçon sur *Les femmes dans la Première Guerre mondiale*, en classe de 3^{ème}. Le candidat se propose de faire réfléchir les élèves à la fois sur la réalité de la mobilisation des femmes (dans le domaine économique en particulier à partir d'un discours de Viviani) mais aussi sur la représentation de celle-ci dans l'iconographie d'époque (au moyen d'une affiche de la Croix Rouge tiré d'*Excelsior* et d'une affiche nataliste légèrement postérieure à la guerre). Les modalités d'étude sont précises et adaptées au niveau. C'est la confrontation des documents qui permet de répondre à la question concernant une éventuelle émancipation de la femme durant la période.

PRÉSENTER UN EXPOSÉ ÉQUILIBRÉ ET VIVANT

Il doit être mené dans le souci de respecter les 40 minutes imparties et d'accorder un temps suffisant à la transposition didactique : une leçon trop brève ou inachevée est pénalisante. Le candidat doit rester en permanence en interaction avec ses auditeurs, dans le souci de transmettre et d'être compris : la posture doit être ouverte (ne pas rester prisonnier de ses notes - penser à numéroter les pages, voire à les agraffer) ; il faut poser sa voix et en moduler le débit, faire circuler le regard d'un auditeur à l'autre. On doit utiliser le rétroprojecteur (et veiller que la partie du transparent sur laquelle on travaille est bien projetée sur l'écran...) pour tracer un croquis ; se déplacer vers le jury pour commenter avec précision tel ou tel document ; utiliser réellement la carte murale car en histoire comme en géographie toute réalité s'inscrit dans l'espace : il faut situer les lieux mentionnés ; organiser le tableau lorsqu'une trace écrite y est placée.

Pour convaincre, l'exposé doit être vivant, c'est-à-dire concret. Ne pas hésiter, tant pour la partie scientifique que pédagogique à privilégier des entrées originales. On peut alterner analyse et récit, voire anecdotes significatives. Une bonne manière de faire consiste à sélectionner des événements, des paysages, des personnages ou des acteurs spatiaux que l'on présentera de façon plus détaillée. En histoire comme en géographie, ce peut être une entreprise (une carte de l'implantation de Danone dans le monde révèle mieux qu'un long discours les stratégies spatiales de division du travail déployées par les firmes à l'échelle planétaire), une ville (*Florence* au XV^e siècle peut illustrer la Renaissance, *Shanghai* les dynamiques de la Chine littorale au début du XXI^e siècle), un groupe social particulier...

RÉUSSIR L'ENTRETIEN

Il est un élément à part entière de la prestation : les candidats doivent l'anticiper durant la préparation. Le but n'est pas de les mettre en difficulté, mais de leur permettre de compléter ou rectifier tel ou tel point de leur exposé scientifique et de préciser leurs intentions pédagogiques. Il est bref : il importe d'écouter vraiment les questions et d'apporter des réponses concises. Mieux vaut, à l'occasion, admettre que l'on ignore la réponse, mais que l'on irait la chercher dans tel ou tel outil de travail. Une réponse dilatoire dénote un fâcheux manque de rigueur.

De façon générale, il faut s'assurer que l'on maîtrise réellement les termes employés. La session 2007 confirme que la géographie, ainsi que l'analyse économique si nécessaire à nos disciplines, sont particulièrement malmenées. Trop de candidats peinent à définir des termes tels que réseau, territoire, ou à différencier centre et périphérie, risque et aléas, développement et croissance... La localisation de repères tel que le détroit de Malacca à propos d'une leçon sur l'Asie orientale ou Manaus dans une leçon sur le Brésil n'est pas assurée. Des ordres de grandeur importants sont méconnus : population de l'Indonésie ou de l'Algérie ; le PIB des Etats-Unis au regard de celui de la Chine. Des faits d'actualités essentiels sont ignorés : état des négociations de l'O.M.C., état du nucléaire militaire sur la planète. L'histoire des religions ou celle des institutions ne sont guère mieux loties : seul un langage précis peut expliciter les différences entre les doctrines de Luther et Calvin, les régimes parlementaire et présidentiel, les monarchies constitutionnelle ou parlementaire... Des approximations que l'habileté rhétorique peut masquer à l'écrit apparaissent à l'oral. Il faut travailler à les dissiper tout au long de la préparation, en recourant systématiquement aux nombreux lexiques disponibles : Les mots de la géographie de R. Brunet, Lexique historique de la France d'Ancien régime de G. Cabourdin et G. Viard, le Dictionnaire de l'Histoire de France de D. Couty et J.F. Sirinelli...

Le candidat qui manifeste durant l'entretien une capacité à préciser sa pensée, à rectifier éventuellement son propos, à réfléchir à haute voix aux perspectives nouvelles qu'ouvre parfois telle ou telle question impressionne favorablement : la réactivité et le sens de l'engagement sont qualités nécessaires au pédagogue. Qu'il laisse sans réponse telle demande portant sur une connaissance factuelle très précise ne doit pas l'inquiéter.

QUELQUES EXEMPLES DE TRÈS BONNES LEÇONS (NOTÉES 16 OU PLUS)

-Histoire, collège : Mazarin (4°)

La candidate, s'interrogeant sur le sujet qui lui est proposé, observe d'abord que celui-ci relève du genre biographique, et qu'il porte sur un personnage qui apparaît peu dans le programme de la classe de 4e. Ces réflexions guident son exposé, qui commence par présenter la place tenue par la biographie dans la discipline historique, longtemps négligée avant d'être fortement réhabilitée par l'historiographie. Il s'attache ensuite à l'étude de Mazarin, considéré à la fois dans sa personnalité, dans sa carrière et dans son action politique : tous ces points sont constamment mis en relation avec le contexte politique et intellectuel de l'époque, qui s'impose au cardinal autant que celui-ci y imprime sa marque. Après cette partie qui se conclut naturellement sur le rôle considérable joué par Mazarin pour préparer la mise en place de l'absolutisme louis-quatorzien, une dernière partie est consacrée à la relative éclipse qu'a pu connaître Mazarin après sa mort, aussi bien dans la mémoire collective (encore qu'inégalement selon les époques) que dans les programmes d'enseignement (récemment). En bref, un exposé précis dans sa présentation de la carrière du cardinal, pertinent dans la mise en évidence des enjeux politiques et historiques qu'elle recouvre, donc un exposé efficace et de grande qualité, que le jury a pris plaisir à entendre. Une leçon qui montre, de plus, qu'un sujet d'oral ne doit pas nécessairement être central dans les programmes pour être réussi...

-Géographie, collège : Disparités spatiales et aménagement des territoires (4°)

L'introduction éclaire les termes du sujet. Le concept de disparité est interrogé au regard des notions de diversités et d'inégalités, et celui d'aménagement au regard des acteurs intervenant dans l'organisation de l'espace français ; la multiplicité des acteurs aux

différentes échelles d'organisation justifiant une notion plurielle de territoire. La problématique de l'exposé découle logiquement de ces définitions : dans un processus de multiplication des acteurs et de différenciation des enjeux, l'objectif d'équité, basé sur le constat de disparités multiples et qui fut à l'origine de l'aménagement du territoire en France est-il encore valable? La bibliographie s'appuie principalement sur l'ouvrage de Robert Marconis dans la *Documentation Française*, « *La France : recompositions territoriales* ».

L'articulation de la réflexion répond clairement à la problématique posée à partir d'une analyse des disparités spatiales, objectifs ou reflets des aménagements, pour ensuite s'interroger sur la multiplication des acteurs et des enjeux, afin de comprendre les nouvelles disparités et conflits de logique d'aménagement. Tout au long de la démonstration, la candidate allie constamment disparités et aménagements dans une problématique de mutation des territoires français, en s'appuyant sur une argumentation concrète et bien informée. La candidate développe son propos avec un souci constant d'analyse aux différentes échelles, sans négliger une analyse cinématique de l'organisation des territoires. L'exposé reste bien centré sur les logiques spatiales, en évitant adroitement le piège de tomber dans une histoire de l'aménagement du territoire en France.

La transposition pédagogique s'appuie au fil de l'exposé scientifique sur des réalisations de croquis simples pour comprendre les disparités historiques, photos et documents, d'aménagements industriels, tertiaires et d'équipement de transports pour les enjeux et les acteurs. L'exposé est mené de manière très dynamique, et l'entretien confirme la solidité de l'apport factuel de l'exposé. Il permet de préciser certains points sur lesquels la candidate était passée trop rapidement dans son exposé et de corriger d'autres points (localisations imprécises lors d'un croquis réalisé au tableau).

-Histoire, lycée : Restauration et Révolution en France 1815-1848, (Seconde)

Le candidat prend courageusement à bras-le corps un sujet au libellé qui pourrait surprendre au premier abord. Une introduction assez longue (8 minutes) mais nécessaire définit précisément les notions de Révolution, de Restauration et souligne finement les ambiguïtés chronologiques de la question posée (l'année 1815 doit-elle être vue comme le début de la 2^e Restauration où le moment d'un premier bilan des acquis révolutionnaires ? ; l'année 1848 doit-elle être étudiée en elle-même ou est-elle juste la borne chronologique finale du sujet ?). La bibliographie, judicieusement choisie, est commentée avec justesse en soulignant combien il y a eu, au fil du temps, des regards différents sur la période.

La partie scientifique, solide, parvient à montrer la continuité politique et sociale des régimes qui se succèdent tout en soulignant ses ambiguïtés (consensus sur certains acquis incontournables comme le droit de vote, mais tentatives de retour à l'ordre ancien sous Villèle) et les soubresauts révolutionnaires qui en découlent (révolution de 1830, émeutes en 1832, 1834 et 1839 etc.).

La transposition pédagogique s'appuie sur plusieurs documents iconographiques incontournables (images des différents rois et de la symbolique qui les entoure) et de quelques extraits de textes (Charte etc.) afin de dégager les éléments didactiques fondamentaux (apprentissage limité mais réel d'un embryon de démocratie parlementaire).

L'entretien avec le jury permet de tester à la fois les connaissances globales du candidat sur la période (définition des courants politiques, de l'Adresse des 221, contenu des grandes lois

sur la presse, le vote, etc.) et aussi de vérifier quelques points passés sous silence lors de l'exposé (le rôle de Guizot, la symbolique du drapeau bleu blanc rouge, etc.)

Géographie, lycée : Les migrations de population dans l'espace méditerranéen (terminale)

Le sujet est correctement délimité, les termes sont définis comme l'expression « interface Nord/ Sud ».

Le plan est rigoureux et montre la maîtrise scientifique du sujet : un espace de migrations anciennes confronté à la phase actuelle de la mondialisation. La candidate précise les pratiques héritées avec des exemples en France et en Espagne, puis définit les espaces de transit et rappelle la fermeture des frontières de l'Union européenne. La deuxième partie montre que ces éléments reflètent des réalités différentes : migrations économiques, géopolitiques n'ayant pas forcément les même significations entre les rives Nord et Sud et entre l'Ouest et l'Est de la Méditerranée. Enfin la dernière partie montre les réseaux et des espaces de migrations complexifiés avec des acteurs importants comme les Libanais de la diaspora, sans oublier les réseaux clandestins.

La transposition didactique suit la démarche proposée avec une entrée intéressante avec le cas de la ville de Marseille et une étude de documents. On peut juste regretter l'absence de croquis qui, ici, étaient très adaptés au sujet.

COMMENT SONT ÉVALUÉES LES PRESTATIONS

Pour évaluer les candidats, le jury tient compte en particulier du traitement exact du libellé , du niveau scientifique de la prestation, de la pertinence du projet pédagogique, de la maîtrise des outils, démarches et repères essentiels de la discipline et de la capacité à gérer le temps et à s'exprimer clairement et de façon vivante.

La note est collégiale et traduit l'appréciation de personnes venues des horizons divers de l'Education Nationale, à l'image du jury du concours. Fixée chaque soir, elle est réexaminée en cours et en fin de session, de manière à garantir l'égalité de traitement entre les candidats. Dans une logique de concours, le but est en effet de classer.

Les collègues ayant obtenu un résultat décevant ne doivent cependant pas voir là un jugement sur leurs compétences d'enseignant, et moins encore, cela va sans dire, sur leur personne. Il sanctionne une prestation particulière dans un cadre précis. Il n'est au reste pas rare de réussir inégalement les deux leçons. Il ne faut donc jamais se décourager : les admissibles ont franchi l'obstacle le plus difficile ; ils doivent affronter deux épreuves exigeantes en restant suffisamment disponibles pour mobiliser toutes leurs facultés et écarter la tentation d'abandon. D'une année à l'autre, on doit aussi persévérer : bien des lauréats réussissent après qu'un échec leur a appris la nécessité de se préparer dans la durée aux épreuves d'admission.

Jean-Michel ESCARRAS et Frédéric DANA